

Troisième séance, jeudi 27 juin 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-GC-314	Motion	Demande de révision partielle de la loi sur les finances de l'Etat	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Benoît Glasson Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-DIME-330	Décret	Octroi d'un crédit d'études pour l'assainissement et la transformation du Château de Bulle	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Eric Barras <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert Didier Castella
2024-DIME-108	Décret	Octroi d'un crédit d'engagement pour la remise en fonction de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> François Genoud <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert Didier Castella
2023-GC-251	Motion	Création d'une commission permanente de la mobilité et du réseau routier	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Jean-Daniel Chardonnens François Genoud
2023-GC-294	Motion	Commission santé au Grand Conseil	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Anne Meyer Loetscher Simon Zurich
2024-GC-147	Election judiciaire	Assesseur-e (comptabilité/gestion de biens) auprès de la Justice de paix du Lac - Poste 2	Scrutin uninominal	
2024-GC-150	Election judiciaire	Assesseur-e (gestion comptable) auprès de la Justice de paix de la Sarine - Poste 3	Scrutin uninominal	
2024-GC-152	Election judiciaire	Assesseur-e (paramédical/ psychosocial) auprès de la Justice de paix de la Sarine - Poste 2	Scrutin uninominal	
2024-GC-154	Election judiciaire	Assesseur-e (social/addictologie) auprès de la Justice de paix de la Sarine - Poste 2	Scrutin uninominal	
2024-GC-155	Election judiciaire	Assesseur-e (locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Eliane Aebischer, Claude Brodard, Bruno Clément, Sébastien Dorthe, Gabriel Kolly, Pascal Lauber, Sandra Lepori, Ralph Alexander Schmid.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Olivier Curty et Philippe Demierre, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Motion 2023-GC-314

Demande de révision partielle de la loi sur les finances de l'Etat

Auteur-s:	Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Dépôt:	19.12.2023 (BGC décembre 2023, p. 5826)
Développement:	19.12.2023 (BGC décembre 2023, p. 5826)
Réponse du Conseil d'Etat:	28.05.2024 (BGC juin 2024, p. 2808)

Prise en considération

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). J'ai pris connaissance, avec intérêt mais sans surprise, de la réponse du Conseil d'Etat à la motion que j'ai déposée avec notre collègue Benoît Glasson. Les arguments développés par le Conseil d'Etat pour contester les points 1 et 2 de notre motion ne résistent pas à l'épreuve des faits et de la pratique de l'Etat. Je m'explique.

Le point 1 concerne l'anticipation de la fixation des coefficients d'impôts avant l'élaboration du budget. Pour ce point, le Conseil d'Etat fait référence à la Constitution cantonale, à son article 81 al. 1 qui stipule que, je cite: «L'Etat et les communes perçoivent les impôts et les autres contributions nécessaires à l'exécution de leurs tâches». C'est très bien, mais nous pourrions surtout citer les articles 94 et 102 de la Constitution. Article 94: «Le Grand Conseil est l'autorité suprême du canton». Article 102: «Le Grand Conseil fixe les impôts cantonaux ainsi que les conditions et les limites d'un nouvel endettement». Je cite ces deux articles de la Constitution car lorsque le Conseil d'Etat dit qu'il se prononce une première fois sur les coefficients d'impôts en début d'année pour cadrer les discussions budgétaires, je réponds: «Est-ce que cette compétence ne devrait pas revenir au Grand Conseil au regard de la Constitution cantonale?»

Maintenant, dans les faits, et je pense que mes 109 collègues font le même constat que moi, à savoir qu'il est extrêmement difficile de modifier le budget, respectivement le coefficient annuel des impôts en novembre, une fois que tout est bouclé et que le nouveau budget est censé être mis en œuvre un mois plus tard. Tout au plus, on peut décider d'une petite dépense supplémentaire, en général au détriment du SITel. Mais notre compétence, dans les faits, s'arrête là. C'est pourquoi il est risible de lire par exemple l'alinéa 2 de l'art. 41 de la LFE qui dit que, je cite: «Le Grand Conseil peut majorer ou réduire de 20% au plus le coefficient annuel des impôts énumérés à l'alinéa 1». Cette disposition est tout simplement inapplicable. Et je suis certain qu'elle n'a jamais été appliquée. Je pense qu'au moment de l'élaboration de la Loi sur les finances de l'Etat, le Conseil d'Etat de l'époque avait bétonné la loi pour éviter que le Grand Conseil ne vienne piétiner ses plates-bandes. Par conséquent, notre motion permet de redonner toute latitude au Grand Conseil dans la politique fiscale du canton, en respectant par ailleurs pleinement l'esprit de la Constitution. Mais pour ce faire, cela doit être fait suffisamment en amont, avant l'élaboration de détail du budget et par exemple en mai, cela donnerait encore six mois au Conseil d'Etat pour clôturer son budget dans un cadre fiscal fixé par le Grand Conseil.

Concernant le point 2 qui propose de mettre en place une règle qui limiterait la croissance des dépenses publiques pas au-delà de la croissance économique attendue. Nous pensons qu'une telle règle devient nécessaire au regard de ce qui a été pratiqué ces dernières années et finalement de ce qui en découle, à savoir une dégradation rapide de nos finances publiques. Le Conseil d'Etat ne semble par ailleurs pas avoir encore pris pleinement conscience du problème lorsqu'on lit dans sa réponse que pour les charges, un taux de croissance maximal de 2,6% a été fixé comme valeur cible pour le budget 2025 et sur la

durée du plan financier. C'est au moins 1% de plus que les taux de croissance du PIB fixés par le SECO pour 2024 (1,2%) et 2025 (1,7%). Et 1% sur 4 milliards, cela fait tout de même 40 millions. Le Conseil d'Etat avance deux arguments pour contrer cette proposition. Le premier consiste à dire que le PIB n'est pas un indicateur pertinent et qu'il faudrait plutôt tenir compte de la croissance démographique. Je l'entends bien, mais le problème c'est que dans les secteurs en décroissance, comme par exemple le nombre d'étudiants dans la plupart des Hautes Ecoles fribourgeoises, on ne corrige pas le tir. Autrement dit, quand la démographie croît, les dépenses publiques croissent et quand la démographie décroît, les dépenses publiques quant à elles continuent de croître. Le deuxième argument du Conseil d'Etat consiste à dire que l'Etat devrait appliquer une politique anticyclique. La politique anticyclique est envisageable au niveau des investissements. J'ai personnellement dit plusieurs fois, en CFG comme ici en plénum, que l'Etat devrait retenir ses budgets d'investissements en période de forte croissance pour les réserver en période de vaches maigres. L'Etat ne m'a jamais entendu sur ce point puisque les budgets d'investissements n'ont jamais été aussi hauts qu'en période de forte croissance. A tel point d'ailleurs que pour les chantiers publics, on peine parfois à obtenir deux réponses à un appel d'offres, le carnet de commandes des entreprises étant plein.

J'en viens directement à la conclusion puisque le point 3, vous l'acceptez. Mais c'est un point mineur de la motion. Je vous invite chers collègues à refuser le fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat et à accepter notre motion dans son intégralité afin de redonner notamment au Grand Conseil les compétences qui lui reviennent.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). La motion qui nous est soumise aujourd'hui va pratiquement à l'inverse de celle que j'avais déposée il y a quelques mois qui souhaitait, elle, pouvoir fixer le coefficient de l'impôt après, en ayant de la marge pour le Grand Conseil. Ma motion avait été malheureusement refusée par le plénum. J'en étais un petit peu étonné parce que quand je lis la réponse du Conseil d'Etat, c'est exactement ce que je demandais. Déterminer d'abord les tâches en question avant de se prononcer sur les moyens nécessaires pour les financer. Seule nuance: j'avais à l'époque demandé d'assouplir la règle des compensations obligatoires, mais c'est un détail (*rires*). La réalité actuelle se trouve entre les deux. Quand nous sommes en train d'établir le budget, le Conseil d'Etat – il nous l'a confirmé – part du coefficient de l'impôt qui est fixé actuellement à 96% comme étant un but et une cible à atteindre. Ensuite il établit le budget. Et quand on voit les règles que nous avons, cela veut dire que son but sera d'arriver avec l'exigence de l'équilibre budgétaire à un budget qui arrivera à ce taux de 96%. C'est ce qui se passe et qui fait que chaque année, depuis des années et des années et des années, on arrive exactement à un budget qui respecte le coefficient de l'impôt qui avait été plus ou moins prédéterminé. Nous avons donc ici un problème, et je regrette que nous n'ayons pas pu le résoudre avec ma motion. Mais cela n'est pas le problème principal.

Cette motion nous propose de limiter la croissance à des dépenses publiques en fonction d'un PIB et je dis: "C'est absolument, pour un Etat responsable, irresponsable". Cela ne tient pas compte des réalités économiques, des réalités sociales, des réalités démographiques, des réalités conjoncturelles, des réalités qui peuvent à un moment donné exiger de l'Etat, et on l'a vu pendant la période Covid, des moyens supplémentaires pour soutenir les entreprises, et là tout le monde, de gauche à droite, a demandé des gros efforts de l'Etat et cela veut dire que l'Etat ne pourrait plus jouer son rôle anticonjoncturel. C'est une catastrophe! Nous avons besoin de pouvoir disposer d'une marge de manœuvre pour répondre, comme nous le demande la loi, aux besoins de la population. Et c'est notre priorité, non pas celle d'afficher un compte qui est égal à zéro. Par contre, je rejoins les motionnaires sur un point, c'est celui de la transparence, la transparence des provisions et des préfinancements. Là, je pense que cette demande est justifiée. J'irais même plus loin par rapport à cette demande-là en disant: "Est-ce qu'il est juste que le Conseil d'Etat décide, avant de boucler les comptes et de les présenter à la presse, de toutes les attributions ou provisions et aux préfinancements?" Personnellement je pense qu'en bonne collaboration, pour que le Grand Conseil puisse jouer son rôle, il y aurait lieu d'avoir un bouclage des comptes avant provisions, avant réserves, avant préfinancements. L'année passée, on arrive à 200, 250 millions de bénéfice; le Conseil d'Etat devrait proposer de répartir ceci dans les provisions et dans les préfinancements, présenter ses propositions à la Commission de finances et de gestion et ensuite, c'est ensemble que les deux pouvoirs décident de quelle manière on le fait.

Il y a une dernière chose encore que j'aimerais dire sur ce coefficient de l'impôt, c'est que pendant des années, des années, des années, nous avons eu un coefficient à 100%. Ce coefficient à 100% était fixé pendant des années de haute conjoncture, où les comptes allaient bien. On faisait toujours des bénéfices et on avait un coefficient de 100%. Il faudra une fois qu'on m'explique, parce que j'ai beau avoir relu tous les documents, comment est-ce qu'on a fait pour pouvoir, à un moment donné, le descendre à 98, puis à 96, alors qu'on se trouvait dans des années qui étaient nettement plus difficiles! On nous a servi l'habituel "renforcer le pouvoir d'achat" avec des baisses d'impôts de 0,2% du coefficient de l'impôt. Cela me fait un petit peu rigoler car pour la majorité de la population cela fait un café par mois. Donc le pouvoir d'achat est relativement limité.

En fonction de toutes ces réflexions, là j'ai du plaisir à dire à M. le Commissaire du Gouvernement que nous allons suivre sa proposition et refuser, s'il y a fractionnement, les deux points que j'ai évoqués sur le coefficient et sur les questions conjoncturelles et accepter celui sur la transparence.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Ich kann mich in vielen Voten meinem Vorredner anschliessen, der Inhalt entspricht genau dem, was ich persönlich auch empfinde - das ist nicht immer so. Ich spreche hier im Namen der Freisinnig-

Demokratische und Grünliberalen Fraktion und habe keine Interessenbindung zu diesem Geschäft. Im Rahmen meiner Arbeit in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission gehöre ich derjenigen Unterkommission an, welche sich mit dem Unterhalt und der Weiterentwicklung der staatlichen Gebäude befasst. Seitens der Fraktion haben wir von der Antwort des Staatsrates Kenntnis genommen und diese anlässlich unserer Faktionssitzung intensiv beraten. Wir stimmen grossmehrheitlich dem Antrag um Aufteilung der Motion zu. Dazu einige Begründungen:

Die Festlegung der Steuersätze bereits anlässlich der Genehmigung der Jahresrechnung finden wir den falschen Ansatz. Es ist aus unserer Sicht unmöglich, bereits zu diesem Zeitpunkt die Grundlage, also den Steuersatz für das zwingend ausgeglichene Budget vom Herbst festzulegen. Wir empfinden diese Vorlage als zu strikt.

Den zweiten Punkt, die Bindung des Ausgabenwachstums an die Wirtschaftsleistungen, finden wir ebenso nicht angepasst an die dynamische Entwicklung in unserem Kanton. Vergessen wir nicht - zumindest teilweise - die nötige Realisierung der Legislaturziele des Staatsrates, ebenso die über das Wirtschaftswachstum steigenden Gesundheitskosten, die zusätzlichen Aufwendungen infolge der immer älter werdenden Bevölkerung, aber auch der zusätzliche Bedarf an Lehrpersonen und Schulräumen infolge des Bevölkerungswachstums in unserem Kanton. Nicht zu vergessen ist ebenso unser immenser Rückstand im Unterhalt der staatlichen Gebäude.

Beim dritten Punkt stützen wir die Motionäre. Wir finden, dass die Transparenz in einer Gemeinderechnung wesentlich grösser ist als in derjenigen des Kantons. Deshalb ist es wichtig, dass sich der Staatsrat um diese bessere Transparenz bemüht, um die Einlagen in die Reserven und Rückstellungen, aber auch die Entnahme aus diesen, gut zu kommunizieren. Den Ansatz meines Vorredners finde ich absolut prüfenswert.

Beaud Catherine (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Notre groupe a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la réponse très complète du Conseil d'Etat, que nous remercions au passage, à la motion de nos collègues députés Stéphane Peiry et Benoît Glasson. Celle-ci propose une révision partielle de la loi sur les finances de l'Etat qui devrait porter au moins sur les trois volets suivants, je vous le rappelle: il s'agit de fixer les coefficients d'impôts avant l'élaboration des budgets, de fixer une règle pour limiter la croissance des dépenses publiques à la croissance économique attendue ainsi que des règles plus transparentes en matière d'attribution aux provisions et aux réserves.

Sous certains points, dans la situation actuelle et avec les difficultés économiques et financières de demain, notre groupe pourrait avoir beaucoup de sympathie pour cette motion qui agirait sur les deux composantes de l'économie publique, soit les recettes et les dépenses. D'une part elle permettrait de déterminer le niveau des recettes avant l'élaboration des budgets, un peu sur le modèle communal, et d'autre part, de limiter la croissance des dépenses publiques. Sur ces différentes problématiques, nous partageons toutefois l'avis du Conseil d'Etat. Pour notre groupe, la formule proposée par les motionnaires ne va pas dans la bonne direction car elle réduirait la marge de manœuvre ainsi que la flexibilité du Conseil d'Etat et du Grand Conseil dans le choix des prestations étatiques et nous retirerait un levier d'action en fin de processus budgétaire, lorsque les décisions prises nécessitent éventuellement un ajustement des moyens financiers à prévoir. De plus, cette perte de souplesse pourrait également être dommageable dans les cas où les discussions budgétaires laisseraient apparaître une possibilité de réduire temporairement la charge fiscale pour la population, comme cela a été le cas pour la période fiscale 2022.

Nous sommes aussi d'avis que nous devons laisser au Conseil d'Etat la possibilité de présenter un projet de budget avec sa propre vision et non ajouter une exigence légale qui agirait comme un frein supplémentaire à l'endettement. De plus, pour l'élaboration du budget, la croissance du PIB ne doit pas être non plus le seul facteur à prendre en compte. La croissance démographique a par exemple aussi des conséquences sur les charges qu'il ne faut surtout pas oublier de considérer. Enfin, en cas de difficulté conjoncturelle, il est également attendu de l'Etat qu'il applique une politique anticyclique, soit de procéder à diverses dépenses destinées à soutenir la population et les entreprises. Cela ne serait malheureusement plus possible en cas d'acceptation de cette motion.

Avec toutes ces considérations notre groupe va suivre, en principe à l'unanimité et sur tous les volets, la position du Conseil d'Etat, soit le fractionnement de cette motion tel que proposé.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). Cette motion a trois volets et je vous propose de les prendre les uns après les autres.

Le premier est l'anticipation de la fixation du coefficient cantonal avant le budget. Là, je crois que le député Rey l'a bien expliqué, on part dans une logique qui est de dire: "Combien est-ce qu'on veut payer d'impôt et qu'est-ce qu'on peut faire avec ça?" Alors qu'à l'inverse, à l'Etat, on devrait avoir une logique qui est toute autre, c'est de dire: "Quelles sont les prestations que l'Etat doit et veut fournir et combien a-t-on besoin de rentrées fiscales pour faire cela?" Que veut-on garantir à la population? Veut-on garantir des soins de qualité? Veut-on garantir un filet social suffisant? Veut-on garantir une formation à la hauteur de nos moyens? C'est cette réflexion qu'on doit mener avant celle du coefficient cantonal. Je pense que si vous trouvez, chères et chers collègues, que certaines prestations que fournit l'Etat sont de trop, je vous propose de couper dans ces prestations et d'assumer vos choix politiques. Je pense que c'est la façon et la logique de travailler au sein de l'Etat, en tout cas ça doit l'être.

Au niveau de la règle qui limite la croissance des dépenses publiques, je pense qu'elle est absurde. Tout d'abord le Conseil d'Etat limite déjà les dépenses. On tient compte de facteurs économiques – on devrait d'ailleurs tenir un peu plus compte de facteurs sociaux, notamment la pauvreté ou d'autres facteurs liés. Ces dépenses sont donc déjà limitées par le Conseil d'Etat, il est déjà lié par ces facteurs qui sont économiques. Ensuite une limite fixe, ça ne tient pas compte de facteurs comme le vieillissement de la population, comme la démographie ou d'autres facteurs, notamment, je le disais, la pauvreté. Et puis enfin, fixer cette limite ça veut dire quoi? Cela veut dire que lorsqu'on l'atteint, on coupe dans la formation, on arrête de soigner les malades, on paie moins de prestations complémentaires pour familles? Je n'arrive pas à comprendre la logique. Donc vous l'avez compris, c'est un refus des deux premiers volets pour le groupe socialiste.

Concernant le troisième point, c'est le seul où l'on va pouvoir s'accorder. Il est nécessaire de fixer des règles en matière d'attributions aux provisions et aux réserves dans la loi. Je pense qu'on a besoin d'une transparence dans ce cadre-là. On les retrouve dans les comptes, mais je pense qu'on ne met pas assez en avant ces montants et la raison pour laquelle ces provisions et ces réserves sont constituées.

Vous l'avez compris, le groupe socialiste va refuser les deux premiers volets de la motion et accepter le dernier.

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis comotionnaire, souffrant d'une grande solitude (*rires*).

Je ne vais pas répéter tous les bons arguments de mon collègue Peiry, mais je reviens sur un dicton qui dit que pour qu'un budget soit bon, ni la droite ni la gauche ne doivent être pleinement satisfaites. Et on se contente de ça depuis des années. Il est bien clair que la gauche n'a pas les mêmes attentes que la droite, et vice-versa. Cependant, aucune modification significative dans les budgets ne peut être apportée par le Grand Conseil avec le système actuel. D'autre part le Conseil d'Etat, tout comme le Grand Conseil, a tiré la sonnette d'alarme quant aux années à venir. Plus de rentrée fiscale de la part de la BNS, une péréquation financière moins généreuse pour notre canton, ce qui signifie un budget plus difficile à équilibrer. Les charges ne cessant d'augmenter, il faut bien qu'on trouve un garde-fou ou se fier à un indice significatif afin de freiner les dépenses. La croissance économique attendue est un élément qui peut nous donner un plafond aux dépenses, ou en tout cas un frein. L'économie de notre canton se porte bien, mais elle peut aussi rencontrer des difficultés car les acteurs de notre économie souffrent de la même maladie que l'Etat: l'augmentation des charges. Malgré les nombreuses demandes des députés pour de nouvelles dépenses ou mises en place d'infrastructures, il est nécessaire de réorganiser certains services de l'Etat afin de satisfaire autant que possible la population, tout en baissant les charges – et on n'y échappera pas.

Continuer de travailler avec la loi actuelle est irresponsable et nous plongera dans une mauvaise situation financière, c'est pourquoi je vous demande d'accepter cette motion sans le fractionnement.

Riedo Bruno (UDC/SVP, SE). Ich äussere mich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessensbindungen: Ich bin Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission.

Die beiden Grossräte Stéphane Peiry und Benoît Glasson haben am 19. Dezember 2023 eine Motion eingereicht, welche eine Teilrevision des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates beinhaltet. Wie Motionär Peiry bereits in seinen Ausführungen erläuterte, werden einige Standpunkte in der Antwort des Staatsrates auf die Motion in allen drei Änderungspunkten auch widerlegt. In Anbetracht der vorgängig detaillierten Ausführungen der beiden Motionäre wiederhole ich die Argumentation für die gewünschte Teilrevision des Finanzhaushaltgesetzes nicht nochmals, sondern möchte den nachfolgenden Grundsatz nochmals ins Licht rücken. Der Hinweis der beiden Motionäre, dass es im Finanzhaushaltgesetz eine Bestimmung benötigt, welche das Aufwandwachstum eindämmen soll, zeigt auch die grundsätzlich von unserer Fraktion gewünschte Vorgehensweise für die jährliche Budgetierung des Staatshaushaltes. Und, meine Damen und Herren, es ist einfach, Kostenüberschreitungen via Steuererhöhungen zu kompensieren. Genau das wollen wir von der Schweizerischen Volkspartei nicht und viele unsere Bürger im Kanton Freiburg auch nicht.

Auch der Staatsrat schreibt in seiner Antwort in Absatz 2: "Im Grundsatz teilt der Staatsrat die Besorgnis der Motionäre über das staatliche Ausgabenwachstum und die Notwendigkeit, über Mittel zur besseren Ausgabenkontrolle nachzudenken." Mit der vom Staatsrat vorgeschlagenen Aufteilung der Motion anerkennt er auch einen Handlungsbedarf in die von den Motionären gewünschte Richtung. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt jedoch die vorliegende Motion in ihrer Gesamtheit, das heisst in allen drei vorgeschlagenen Punkten und bittet Sie, sehr geehrte Grossrätinnen und Grossräte, die vom Staatsrat vorgeschlagene Aufteilung abzulehnen und die vorliegende Motion in ihrer Gesamtheit anzunehmen.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour ces interventions. Je peux vous assurer que le Conseil d'Etat a aussi intensivement discuté de cette motion pour reprendre l'expression de M. le député Freiburghaus.

Le Conseil d'Etat a également le souci, bien sûr, de contrôler, de contenir et de pouvoir respecter les exigences quant à la conduite des finances de l'Etat, de l'équilibre budgétaire et tous les autres éléments qui interviennent. Nous avons des outils à disposition pour cela et c'est plutôt sur la manière de le réaliser que sur l'intention de fond – pour laquelle nous partageons

évidemment aussi le souci des motionnaires – que nous divergeons. Je précise que dans les directives que vote ou que décide le Conseil d'Etat en début d'année à chaque processus budgétaire, on retrouve une valeur cible qui est celle du produit intérieur brut comme dépense ou comme montant référence pour les charges, y compris le coefficient. Ces directives forment en quelque sorte le cadrage du travail du Conseil d'Etat pour l'élaboration du budget ensuite. Il est essentiel qu'on puisse avoir ce cadrage. En quelque sorte on paramètre la machine, puis ensuite tous les besoins et les demandes des Directions viennent dans la machine et le Conseil d'Etat travaille sous forme de lectures – deux, trois ou plus s'il le faut – pour réussir à contenir et à présenter au Grand Conseil un budget équilibré qui tienne compte aussi de la situation cantonale. Nous avons besoin de ce paramétrage, mais nous avons aussi besoin de pouvoir, cas échéant, le modifier en cours de discussion budgétaire. Fixer à l'avance et l'évolution du PIB et un coefficient, que ce soit au mois de mai ou en début d'année, c'est nous empêcher tout simplement de faire notre travail budgétaire au niveau du Conseil d'Etat. Donc entre un cadre nécessaire pour notre travail et le fixer d'entrée en début de processus, c'est évidemment complètement différent.

Cela a été relevé par plusieurs d'entre vous, la logique c'est évidemment de se déterminer sur les besoins et ensuite de voir les moyens à disposition pour couvrir ces besoins, sachant que c'est un peu un phénomène itératif. C'est ce qui se passe lorsqu'on prépare le budget. Mais cette mécanique-là est fixée dans nos lois sur les finances depuis une septantaine d'années et je ne crois pas qu'on a brimé le Grand-Conseil depuis septante ans en la matière et qu'il faudrait maintenant inverser complètement la logique pour redonner une certaine liberté au Grand Conseil. Liberté qu'a le Grand Conseil puisque, précisément, on a pu baisser le coefficient ces dernières années de manière répétitive. Donc la marge de manœuvre est là. Le système fribourgeois, avec l'équilibre budgétaire – évidemment très contraignant – c'est l'un des plus contraignants certainement qu'on trouve dans les cantons suisses, y compris avec d'autres mesures, par exemple un montant de subvention au maximum correspondant à 41% des recettes fiscales cantonales. Nous avons notre propre capacité de créer des richesses, ce qui nous empêche de donner trop sous forme de subvention car on en a besoin pour notre propre fonctionnement. Ce type de freins supplémentaires complète évidemment le dispositif fribourgeois. Les outils sont là et pour nous il n'y a pas à renforcer ce type d'éléments.

Le PIB lui-même évidemment que c'est un argument, c'est un indicateur. Nous le considérons comme une valeur cible. Nous ne disons pas qu'il n'est pas pertinent, mais il est insuffisant. La valeur de la démographie doit aussi être mentionnée, ce n'est pas compris dans le produit intérieur brut. Je dirais même plus: dans un canton qui a une forte démographie, vous avez une proportion de jeunes plus grande qui ne va pas vraiment participer à la production ou à la création de richesses puisqu'elle est plutôt demandeuse, en termes d'infrastructures, en terme de mobilité, et la simple évolution du produit intérieur brut ne va pas nous aider, elle ne va pas nous permettre d'avoir une meilleure saisie des dépenses du canton ou dans quelle mesure elles doivent aussi pouvoir évoluer, plusieurs d'entre vous l'ont relevé.

Le rôle anticyclique, évidemment que c'est aussi par l'investissement, vous avez raison M. le Député. Pas que, mais aussi. C'est le plan de relance. La réalité, c'est que quand on se trouve dans une situation de crise conjoncturelle, on a assurément un PIB en dessous de l'évolution des charges. Là, on a une mécanique qui l'empêche, sous cet angle-là évidemment ce n'est pas possible de le soutenir.

J'ai pris note des quelques considérations de M. le Député Benoît Rey; merci pour le soutien, avec la remarque sur le petit détail qui évidemment a toute son importance (*rires*). Je tiens à préciser que le bouclage des comptes avec l'attribution à des fonds et des préfinancements de la part du Conseil d'Etat, c'est dans son rôle d'exécutif en bouclant l'année. Mais tous ces montants ne sont pas dépensés. C'est le Grand Conseil qui, à l'occasion du budget, décide. Le Grand Conseil décide des dépenses et du montant des dépenses – c'est son rôle de législatif – en adoptant ou en décidant le budget. C'est le rôle de l'exécutif de boucler l'année avec, s'il y a un surplus – on l'espère, mais ce n'est pas toujours le cas –, la possibilité de placer ces éléments. Cela n'empêche rien pour le Grand Conseil, cela ne lui enlève pas de pouvoir ou de compétences en le faisant ainsi. Je dirais que c'est plutôt une juste répartition des tâches entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

Je ne vais pas revenir sur tous les arguments parce que la réponse du Conseil d'Etat va loin dans les explications, vous y retrouvez beaucoup d'éléments. Pour ce qui est de l'élément de la transparence, on a donné quelques explications. Il s'agira peut-être de mieux établir la base légale pour expliquer comment on recourt à ces outils – provisions, préfinancements –, dans quel cadre, et de donner peut-être aussi plus de visibilité aux documents que nous distribuons déjà, que ce soit à l'occasion de la conférence de presse de présentation des comptes ou dans le message qui accompagne les comptes.

Le Conseil d'Etat vous demande d'accepter le fractionnement et de n'accepter que la partie concernant la transparence et l'amélioration de la base légale afférente et de refuser les éléments concernant le coefficient et l'évolution limitée au PIB.

> Au vote, le fractionnement de la motion est accepté par 79 voix contre 18. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du fractionnement:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser

Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 79.*

Ont voté contre:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 18.*

> Au vote, le volet visant à améliorer la transparence en matière d'attributions aux provisions et de préfinancements est accepté par 95 voix contre 2. Il y a 1 abstention.

Ont accepté ce volet:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc

(VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 95.*

Ont refusé:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 2.*

S'est abstenu:

Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte). *Total: 1.*

> Au vote, le volet relatif à l'adaptation des modalités de fixation du coefficient annuel d'impôt est refusé par 78 voix contre 19. Il y a 1 abstention.

Ont accepté ce volet:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 19.*

Ont refusé:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lévrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland

Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 78.*

S'est abstenue:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 1.*

> Au vote, le volet visant à limiter la croissance des dépenses publiques est refusé par 78 voix contre 18. Il y a 1 abstention.

Ont accepté ce volet:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 18.*

Ont refusé:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 78.*

S'est abstenue:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Décret 2023-DIME-330**Octroi d'un crédit d'études pour l'assainissement et la transformation du Château de Bulle**

Rapporteur-e:	Barras Eric (<i>UDC/SVP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	14.05.2024 (<i>BGC juin 2024, p. 2531</i>)
Préavis de la commission:	03.06.2024 (<i>BGC juin 2024, p. 2568</i>)

Entrée en matière

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). En date du 3 juin 2024 la commission en charge du crédit d'études pour un montant de 7,6 millions pour l'assainissement et la transformation du château de Bulle s'est réunie et il en ressort les éléments suivants.

Le Directeur de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts commence la présentation en soulignant l'importance du projet de transformation du château de Bulle. Il rappelle que le coût de cette transformation est important, mais justifié par plusieurs facteurs. La préservation et la mise en valeur du patrimoine historique du canton de Fribourg sont des priorités définies par un postulat de 2017. L'état actuel du château nécessite des travaux urgents de rénovation pour éviter une détérioration plus grave. Le projet vise non seulement à restaurer, mais aussi à transformer le château pour en faire un centre attractif pour les activités économiques et touristiques. Le projet adopte une approche pilote qui pourrait servir de modèle pour d'autres initiatives de rénovation dans le canton.

L'architecte cantonal, M. Michel Graber, prend la parole pour détailler les aspects techniques du projet. Le rez-de-chaussée sera aménagé pour devenir plus accessible au public, avec des ouvertures supplémentaires. Le projet inclut des installations modernes pour accueillir des expositions, des événements et des activités culturelles. Les différents niveaux du château seront réaménagés pour accueillir la Préfecture, le SAINEC, le Registre foncier et le SEJ. Des mesures seront prises pour garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite tout en préservant l'intégrité historique du bâtiment. Le Directeur de la Direction des infrastructures et de la mobilité de l'Etat ajoute que l'Etat possède plusieurs châteaux et bâtiments historiques et que leur entretien est important pour préserver le patrimoine culturel. Utiliser ces bâtiments pour des services de l'Etat permet de réduire les coûts de location de bureaux privés. Le crédit d'études demandé comprend des fonds pour des sondages et des démolitions nécessaires afin de fournir des offres précises et éviter ainsi les imprévus. Des réserves financières sont incluses pour parer à d'éventuels coûts supplémentaires – une leçon tirée des erreurs du passé.

Lors du débat d'entrée en matière, les éléments suivants ont été relevés par les membres de la commission. La satisfaction quant à la qualité du projet, mais aussi une certaine interrogation sur l'augmentation des coûts estimés qui sont passés de 26,9 millions à 43 millions, voire 54 millions de francs. Le Directeur de la DIME explique que les coûts initiaux étaient des évaluations grossières et qu'il était aujourd'hui important, suite au concours, de communiquer cette nouvelle fourchette de coûts qui reflète mieux la réalité des travaux nécessaires. La commission relève également, et ceci malgré un soutien à la stratégie immobilière de l'Etat, être dérangée par les coûts des mandataires et la durée estimée des travaux. Le Directeur de la DIAF et l'architecte cantonal justifient les coûts élevés des mandataires par la complexité des travaux sur un bâtiment historique et les exigences de conservation. D'autres membres expriment leur soutien au projet, soulignant son intégration dans la stratégie immobilière de l'Etat et les économies potentielles sur les coûts de location. La commission relève également un intérêt pour la valorisation du patrimoine et questionne sur les mesures d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le Directeur de la DIAF assure que des mesures sont prises pour maximiser l'accessibilité tout en équilibrant les coûts et la préservation du patrimoine.

Autre interrogation sur les coûts de déménagement de la Préfecture et les conflits d'intérêts entre les activités administratives et touristiques. Les Directeurs expliquent les coûts de déménagement et la gestion des flux touristiques pour minimiser la perturbation des activités administratives. La question des aménagements extérieurs et de leurs coûts a aussi été relevée. Nous attendons encore une réponse sur ce point un peu plus particulier. L'importance de conservation des bâtiments de qualité pour les générations futures et la demande de participation des utilisateurs dans l'agencement des locaux a également été soulevée. Le Directeur de la DIAF confirme que les services concernés sont impliqués dès le début du projet pour s'assurer que leurs besoins sont pris en compte. La commission s'interroge également sur les réserves financières de l'Etat pour la stratégie immobilière: l'Etat devra-t-il emprunter ou non? Cette question restera sans réponse pour l'instant, elle n'aura pas été débattue. La commission souligne enfin l'impact positif sur Bulle et la Gruyère et l'amélioration de l'accessibilité à ce château. La commission procède à l'examen de détail des articles du projet, chaque article est discuté et adopté sans opposition.

En conclusion, la séance a permis de répondre à quasiment toutes les questions et préoccupations des membres présents concernant le projet de transformation du château de Bulle. Les discussions ainsi que les préoccupations portent sur la gestion des coûts, l'accessibilité et la valorisation touristique du patrimoine historique. La première lecture est adoptée sans opposition reflétant un large soutien au projet parmi les membres de la commission. Le rapport de cette séance met en lumière l'importance accordée à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine historique, tout en tenant compte des réalités économiques et des besoins des utilisateurs des bâtiments publics.

Je ne terminerai pas sans remercier, au nom de la commission, les deux représentants du Gouvernement ainsi que MM. Michel Graber et Samuel Russier pour les réponses fournies lors du débat. Je remercie bien évidemment également M. Patrick Pugin, notre secrétaire parlementaire.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'ai le plaisir ici de représenter les futures Directions utilisatrices du château de Bulle, je dis bien les Directions car vous avez pu le constater, dans l'ampleur du projet et la volonté de refaire du château bullois un lieu central pour le canton, à la fois pour la population et pour les services de l'Etat.

Ces travaux doivent permettre ainsi de mettre en place des synergies, de mutualiser les moyens qui contribuent à améliorer le service aux usagers et aussi à limiter les coûts. Il s'agit d'un projet-pilote. Pilote pour l'avenir des châteaux de nos chefs-lieux, mais également pilote pour la présence de l'Etat dans les régions. En réalisant ce projet, nous doterons l'Etat d'un lieu emblématique fort, nous réaffirmerons la présence des services cantonaux au plus proche des besoins de la population en tenant compte des nouvelles habitudes, des nouvelles attentes et également des nouveaux moyens de communication.

La question souvent relevée d'un guichet physique unique, avec l'idée d'un accompagnement digital avec accès à un ordinateur en présence d'un collaborateur pour appuyer les citoyens qui seraient en manque de connaissance numérique fait pleinement du sens sur ce site et fera l'objet de réflexion, voire de projet-pilote. Je souligne également le caractère assez novateur de ce projet avec l'association des acteurs locaux, comme ça a été relevé par le rapporteur, notamment la commune, à la définition des besoins et l'ouverture sur des usagers qui dépassent les seules tâches cantonales. Cette collaboration va permettre en effet d'exploiter au mieux l'immense potentiel de ce lieu, tant d'un point de vue administratif que social, que patrimonial, que culturel.

Pour finir, je relève que ces travaux se réaliseront sous l'œil attentif de Pierre-Nicolas Chenaux. Avec cet ultime argument qui touchera sans doute tout particulièrement une partie de l'hémicycle, je vous invite à soutenir le présent décret et je rappelle que nous avons une fortune. En terme d'emprunt, ce sont les liquidités qui font foi. A ce jour, nous n'aurons pas besoin d'emprunter. Il peut arriver qu'à court terme, pour des besoins de liquidités, il y ait des emprunts, mais il n'y aura pas de besoin pour ce projet particulier.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Zuerst aus Sicht der Bauseite: Als Kanton sind wir Besitzer von fünf Schlössern im eigentlichen Sinne - Bulle, Châtel-Saint-Denis, Estavayer, Murten und Romont und in einem besonderen Besitzverhältnis Gruyères. Es stellt sich immer wieder die Grundsatzfrage - sie wurde auch in der Kommission gestellt: Muss ein Kanton Schlösser haben oder nicht? Man kann sich die Frage tunlichst stellen, andere Kantone haben sich die Frage auch gestellt. Es gibt Kantone, die ihre Schlösser verkauft haben, ich denke an einen Nachbarkanton. Das heisst jedoch nicht unbedingt, dass es diesen finanziell besser geht. Die Kantone, die die Schlösser verkauft haben, verkaufen sie meist für einen extrem symbolischen Preis und haben oft noch Klauseln drin beim Verkauf, wonach sich der Kanton verpflichtet, das Schloss wieder zu übernehmen, falls die Stiftung oder wer auch immer das Schloss übernimmt finanzielle Schwierigkeiten haben sollte. Dies zur Frage, ob es sinnvoll ist oder nicht, Schlösser zu besitzen. Aufgrund einer ökonomischen Betrachtung, aber auch aufgrund einer denkmalpflegerischen Betrachtung und aufgrund einer Betrachtung zu den Werten, die wir versuchen, den weiteren Generationen weiterzugeben, vertritt der Staatsrat die Position, dass der Kanton seine Schlösser weiterhin behalten und unterhalten soll.

Es gibt verschiedene Optionen, das ist die Schlussfolgerung, die wir als Staatsrat gezogen haben. Bulle ist das erste Schloss, wo wir uns die Frage etwas grundlegender gestellt haben, weil das Schloss Bulle in einem Zustand ist, wo man nicht noch ewig lange warten kann, um notwendige Bauten zu machen. Das gleiche gilt für die nächsten Schlösser. Das heisst, wir werden planmässig mit den nächsten Schlössern nach und nach vor den Grossen Rat kommen. Es ist ein erstes Projekt, aber es ist klar, dass auch die vier weiteren Schlösser dieses Unterhalts bedürfen, weil alle Schlösser Unterhaltsbedürfnisse haben, weil wir gegenüber den letzten Jahrzehnten verspätet sind und zu wenig investiert wurde. Das zur Ausgangslage.

Wenn man Schlösser hat, muss man sie unterhalten. Das generiert selbstverständlich Kosten. Wenn man diese Kosten nicht heute trägt, verschiebt man sie einfach auf die nächste Generation. Was sicher ist: Wenn wir das heute nicht tun, wird die nächste Generation deutlich mehr ausgeben müssen. Die Kurve der Kosten der Unterhaltsarbeiten, die nicht gemacht werden, ist nicht linear, sondern exponentiell. Alles, was Sie ein Jahr lang nicht machen, kostet im Jahr darauf deutlich mehr als im Jahr, wo Sie es nicht getan haben.

Man hätte selbstverständlich auch ein etwas weniger kostspieliges Projekt bringen können, ohne beispielsweise den ganzen Dachstock auszubauen. Das ergibt aus unserer Warte aber relativ wenig Sinn, erstens, weil der Staat in Bulle - wie auch an anderen Orten - zum Teil kostspielige Mieten bezahlt für Verwaltungsfunktionen in Gebäuden von Dritten. Wenn man die im eigenen Gebäude haben kann, spart man langfristig Geld, auch wenn es kurzfristig etwas teurer kommt. Alle öffentlichen Eigner, seien es der Kanton oder die meisten Gemeinden, haben heute Strategien angesichts der Finanzmärkte, indem sie die Eignerstrategie priorisieren. Das gilt auch für die Schlösser. Das hat zur Folge, dass es keinen Sinn macht, jetzt mit einem Teil des Schlosses zu kommen und in fünf oder zehn Jahren noch den Dachstock zu machen. Es macht mehr Sinn, die Baustelle gesamthaft anzugehen, inklusive der Nutzung von Räumen, die heute nicht genutzt werden und die ein Sparpotential haben für die Mietausgaben des Staates bei Dritten.

Zum Kredit selber: Es ist ein Kredit, der bereits nach den Grundlagen der neuen Verordnung für Immobilienkäufe erarbeitet wurde. Das heisst, dass mindestens 70 Prozent der Angebote bereits da sind und wir eine Einschätzung haben, die dann etwas konkreter sein wird im Moment, wo wir mit dem Baukredit kommen.

Die Höhe des Kredits entspricht nicht nur den neuen Regeln der Verordnung, die voraussetzt, dass wir deutlich mehr Phasen des Baus decken mit dem Studienkredit - bisher haben wir zwei bis zweieinhalb Phasen weniger gedeckt mit dem Studienkredit. Das heisst, die Gesamtausgaben erhöhen sich nicht, aber der Anteil der Gesamtausgaben, der über den Studienkredit bezahlt wird, erhöht sich und der Anteil der Gesamtausgaben, der über den Baukredit bezahlt wird, senkt sich. Das sind die Folgen der Überlegungen, die wir mit dem Staatsrat aber auch mit der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates gemacht haben infolge der Mehrkosten vergangener Bauten, um möglichst präzise zu Ihnen kommen zu können, sowohl mit den Studienkrediten wie auch mit den Baukrediten. Dies hat aber zur Folge, dass der Studienkredit im Prozent des Gesamtkredites höher ist als in der Vergangenheit.

Es wurden auch Fragen zu den Reserven gestellt. Wir haben hier - ohne in die Details zu gehen, die entnehmen Sie der Botschaft - Reserven verschiedener Art, die auch verschieden gehandhabt werden, wo wir davon ausgehen, dass sie den Anforderungen der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission entsprechen. Sie entsprechen auch den Anforderungen der Finanzinspektion, die nach verschiedenen Bauten, die wir hier diskutieren konnten, verlangt hat, dass der Staatsrat aufhört, zu tiefe Reserven in die Botschaften für Umbauten und Neubauten zu veranschlagen. Wir haben hier Reserven, die den schweizerischen Standards für historische Gebäude, wie wir es hier haben, entsprechen. Wir haben selbstverständlich nicht die gleichen Reserven für neue Gebäude auf einem freien Feld. Wir haben es hier mit einem historischen Gebäude zu tun, wo eines sicher ist: Wir werden irgendwelche Überraschungen haben während dem Bau. Das ist normal, aber man muss diese Überraschungen bereits im Studienkredit abbilden und dann selbstverständlich auch im Baukredit.

Bereits erwähnt wurde vom Kollegen, dass wir mit einer Approximationsmarge arbeiten, das heisst, wir sind in einem Stadium des Projekts, wo wir mit einem Betrag kommen. Wir wissen, es ist plus minus 20 Prozent, in dieser Grössenordnung wird dann auch der Baukredit kommen nach dem Studienkredit. Aber deshalb gibt es ja eine Studienphase, damit man die Beträge präziser ermitteln kann.

Noch etwas zur Bauzeit oder zur Studienzeit: Das Oberamt hat im Moment Büros im Schloss. Wir haben für das Oberamt für die Studien- und Bauzeit Büros gemietet in einem Verwaltungsgebäude in der Nähe des Bahnhofs Bulle. Die Verhandlungen mit den tpf zu den Details der Preise dieser Gebäude sind im Moment noch im Gange. Das ist der Grund, warum kein präziser Betrag drinnen ist.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit. Der Staatsrat empfiehlt Ihnen selbstverständlich, der Botschaft Folge zu geben.

Riedo Bruno (*UDC/SVP, SE*). Ich spreche im Namen der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission und habe keine weiteren Interessenbindungen in diesem Geschäft.

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat an ihrer Sitzung vom 12. Juni 2024 den vorliegenden Dekretsentwurf aus finanzieller Sicht behandelt. Die beiden anwesenden Staatsräte Didier Castella und Jean-François Steiert sowie die Vorsteherin des Hochbauamtes, Frau Anne Jochem, haben dabei die Stossrichtung betreffend die zukünftige Nutzung der Räume im Schloss Bulle und die Kosten für den beantragten Studienkredit erläutert und die Fragen der GPK-Mitglieder beantwortet. Für die Studien- und Vorbereitungsarbeiten zur Sanierung und zum Umbau des Schlosses Bulle soll bei der Finanzverwaltung ein Studienkredit von 7,6 Millionen Franken eröffnet werden. Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat dem vorliegenden Dekret mit 15 zu 0 Stimmen einstimmig zugestimmt.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*).

Je parle au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. J'étais membre de la commission parlementaire ad hoc, autrement je n'ai pas d'intérêts à ce sujet.

In unserer Fraktion haben wir dieses Dekret kontrovers diskutiert. Wir möchten vorab gesagt haben, der Staatsrat hat sich einmal mehr dazu entschlossen, mit grosser Kelle anzurühren.

Auch möchte ich festhalten, dass wir von der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einstimmig der Meinung sind: Ja, das Schloss Bulle soll einer Instandstellung und Renovierung unterzogen werden. Und wie Sie in der Botschaft zu diesem Dekret gesehen haben, soll eine Erweiterung umgesetzt werden, unter anderem wird das Dachgeschoss ausgebaut. Das ganze Gebäude, und das finden wir positiv, soll genutzt werden.

Folgende Punkte möchte unsere Fraktion erwähnt haben: Noch in der letzten Session, es ist erst wenige Wochen her, wurde von Seite Staatsrat ermahnt, ja schon fast beschwört, wie sich unsere Kantonsfinanzen ins Negative entwickeln werden. Im Übrigen keine Überraschung, unsere Mitglieder der Finanzkommission haben schon mehrfach darauf hingewiesen, bei den Finanzen kann es in unserem Kanton so nicht weitergehen.

Und jetzt setzt der Staatsrat ein solches Zeichen? Ein Projekt, das mit 26 Millionen Franken gestartet ist, bei detaillierterer Analyse bei 45 Millionen Franken liegt und mit den Reserven bei 55 Millionen Franken, mehr als das doppelte als zu Beginn? Die Kommentare aus der Bevölkerung sind schon jetzt nicht gerade erquicklich und unterscheiden sich wenig von denjenigen, die wir letzthin zur Bibliotheksbaustelle in der Stadt gehört haben.

Unserer Fraktion ist klar, dass sich die Vorzeichen, die gesetzlichen Grundlagen, Verordnungen und entsprechend die Arbeitsweise verändert haben. Darum können wir uns vorstellen und hoffen das sehr, dass in einigen Jahren, wenn diese Baustelle abgeschlossen sein wird, baulich ein Glanzlicht geschaffen wurde und die Finanzen stimmen.

Und eine weitere Bemerkung machte die Runde: Das Oberamt des Greyerzbezirkes muss umziehen. Ziemlich zügig nach der voraussichtlichen Annahme dieses Dekretes, vor dem Start der geplanten Sondierungsarbeiten. Und wo gibt es in Bulle übermässig freien Büroraum, um das betroffene Oberamt aufnehmen zu können? Natürlich, in den Gebäuden der TPF. Der verantwortliche Staatsrat für die Oberämter sitzt gleichzeitig im Verwaltungsrat ebendieser TPF. Der Staatsrat hat in der Ad-Hoc-Kommission versichert, es bestehe kein Interessenkonflikt in dieser Sache. Bei den Entscheiden ist er auf operativer Ebene nicht zuständig. Niemand sollte sich also Sorgen machen, ein schaler Beigeschmack bleibt aber hängen.

Le fait que les prestataires immobiliers privés, qui génèrent réellement du substrat fiscal, c'est-à-dire une plus-value pour la société, soient laissés de côté ne semble pas très libéral à notre groupe.

En tout cas, les coûts de cette solution provisoire de plusieurs années sont estimés à 1,8 million et ne sont pas compris dans les 7,6 millions dont il est question ici. Nous parlons donc aujourd'hui de 9,4 millions en réalité.

Lorsque les travaux seront terminés dans quelques années, il y aura des économies annoncées sur les dépenses de location. Une remarque de notre groupe sur ce point: les coûts seront tout simplement différents. Les amortissements, l'entretien, les intérêts internes et bien sûr les intérêts externes: si le calcul est fait dans son intégralité, nous ne parlons pas d'économies, mais de coûts supplémentaires.

In diesem Sinne sind wir der Meinung, in der Botschaft zum Baukredit, welche wohl bei einer Volksabstimmung bestehen muss, soll vor allem die Instandstellung der historischen Bausubstanz im Zentrum stehen, die Wirtschaftlichkeit des Projektes wohl eher weniger. Schlussendlich und wenig enthusiastisch treten wir auf die Vorlage ein und unterstützen den vorliegenden Dekretsentwurf einstimmig.

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). J'étais membre de la commission ad hoc pour ce sujet.

Le château de Bulle, édifice du patrimoine de notre capitale gruérienne, mérite une réfection complète afin de préserver ses murs historiques et de rétablir sa grande valeur patrimoniale après les nombreuses transformations hasardeuses qu'il a subies. A l'intérieur de ses murs millénaires, l'Etat conservera la Préfecture de la Gruyère, l'Etat civil et souhaite y intégrer d'autres services de l'Etat tout en privilégiant une plus large ouverture au public et à la culture. Défenseur des bâtiments de notre patrimoine, je soutiens pleinement cette opération qui s'inscrit pleinement dans la stratégie immobilière de l'Etat.

Le crédit d'études que le Conseil d'Etat nous soumet aujourd'hui se monte à 7 600 000 francs. Montant d'études à nouveau conséquent mais qui, après toutes les questions posées en commission, ne devrait laisser que peu, voire aucune surprise à l'élaboration de sa réfection. Vous l'aurez bien compris le souci d'un dépassement de budget lors des futurs travaux est bien présent.

Selon les réponses du Conseil d'Etat à nos questions, les services occupant actuellement le château déménageront avant l'étude pour faire place aux entreprises devant faire tous les sondages nécessaires afin d'établir un budget en béton pour ces vieux murs de pierre. Malgré le coût élevé de l'étude et avec la volonté de travailler en toute confiance avec notre Conseil d'Etat, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutiendra à l'unanimité ce crédit, avec le souhait de ne pas subir une nouvelle déception de dépassement de budget qui décrédibiliserait les députés face à la population.

Durant les études, les services occupant le château devraient donc trouver refuge dans les locaux des TPF à la gare de Bulle. Ces locaux sont actuellement vides car les locations semblent onéreuses et je souhaite avoir la confiance de notre Gouvernement afin de négocier au mieux ce contrat et de prouver aux TPF que la Régie du Rhône n'était pas le bon choix.

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts avec ce dossier: je suis président de la Commission cantonale des biens culturels et j'ai été membre de la commission qui a traité ce dossier.

J'aimerais tout d'abord remercier le Conseil d'Etat pour le message bien rédigé et complet. Au nom du groupe Le Centre et en mon nom personnel, je ne peux que saluer ce magnifique projet, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs du postulat Doutaz-Girard, désolé, incitant stratégiquement l'Etat propriétaire à garantir la pérennité par la mise en valeur, le développement et l'adaptation à ses propres besoins en priorité, son patrimoine historique, le château de Bulle en particulier.

Le programme proposé, respectivement l'assainissement et l'occupation des locaux, est optimal, ce qui est à relever. L'ensemble des volumes du château de Bulle, de son rez-de-chaussée à ses combles, est entièrement mis à disposition de différents services de l'Etat: la Préfecture et le SAINEC au premier étage, le Registre foncier de la Gruyère et les archives au deuxième étage, les combles seront à la disposition du SEJ, de même que des espaces communs, cafétéria, ainsi que des espaces techniques. Le rez-de-chaussée sera occupé par l'accueil et l'information, une zone de médiation, un caveau, des espaces d'exposition, et de stockage et des loges. Il est à relever que l'accessibilité au public sera améliorée, la tour du château et différents espaces seront accessibles au tourisme, tel les anciennes prisons du deuxième étage.

Ce projet remarquable a naturellement un coût. Le décret nous invite à accepter ce montant qui a déjà été cité plusieurs fois. Ce montant paraît important, c'est vrai. Mais dans le cadre de ce montant sont compris, cela a aussi été dit, des travaux de sondage et de démolition pour 1 650 000 francs. Ce n'est pas courant de les intégrer déjà dans la phase de projet car ils correspondent en principe aux phases SIA 51 et 52, d'ordinaire intégrées au crédit d'engagement. Nous comprenons que dans la configuration d'un tel bâtiment historique ils sont non seulement nécessaires, mais indispensables. Ils permettront, comme il a été dit, d'affiner l'analyse des structures existantes et d'autres aspects de l'édifice à connaître ou à mieux maîtriser en vue d'un chiffrage consolidé. Cela devrait permettre de chiffrer correctement ce projet d'assainissement lourd et de transformation complexe. Je rappelle plus de 2400 m² de plancher mis à disposition, près de 26 000 m³ traités, 3800 m² de surfaces extérieures à requalifier: ce projet est important, vous le comprenez. Les diverses approches estimatives à ce jour sont annoncées à +/- 20%, autour des 43 millions soit au minimum 36, ce dont on doutera, mais au maximum 54.

Ces travaux de sondage auront toutefois des conséquences impératives et factuelles, soit la relocalisation temporaire de la Préfecture de la Gruyère et de la salle de mariage qui, pour rappel, sont les seuls occupants aujourd'hui du château. Cette opération estimée à 1,8 million de francs non compris dans le décret fait encore l'objet de négociations nous a-t-on informé. Nous demandons à l'Etat de bien mesurer les avantages et inconvénients d'investir au plus juste dans les locaux en propriété de tiers. Ces frais financiers seront intégrés au crédit d'engagement pour la construction nous a-t-on aussi informé. Les honoraires de mandataire général architecte correspondent à près de 4,6 millions et des mandataires ingénieurs et spécialistes sont estimés à 930 000 francs. Dans la mesure où il est noté dans le message que les honoraires, respectivement le nombre d'heures liées, est plafonnées, il est même maximum et non forfaitaire, nous demandons une attention et une rigueur toute particulière à la méthode de contrôle et de suivi de ces honoraires.

Le planning intentionnel qui démarre, en cas d'acceptation, en juillet 2024, déclencherait une votation populaire en janvier 2027 pour une phase de réalisation dont l'objectif de mise en exploitation est planifiée à ce jour en décembre 2030.

Avec ces quelques considérations, le groupe Le Centre ne peut que souhaiter succès à ce projet qui fera date et je vous invite de l'accepter.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Mon lien d'intérêts: j'ai été membre de la commission ad hoc et je suis aussi conseillère communale à Bulle. A ce titre, je me réjouis de ce projet de rénovation du château sis sur notre territoire communal. Je vais éviter de répéter tout ce qui a déjà été dit.

Un joyau de notre patrimoine cantonal qui ne demande qu'à être valorisé. Ce projet vise à créer un lieu d'une grande qualité architecturale, habité, vivant, tout en respectant le patrimoine médiéval. Nous saluons la volonté de l'Etat de rapatrier les services cantonaux en ses murs. L'accessibilité du château pour la population et le tourisme est également bienvenue. Les coûts du crédit d'études se montant à 7 600 000 francs ont provoqué un certain nombre de réactions. Cependant, il faut comprendre que ces études permettront de couvrir l'entier de la phase SIA 41. Le nombre d'heures de ce mandat général est plafonné pour les prestations en lien avec la phase du crédit d'études. Il s'agit ici d'un nombre d'heures maximum non forfaitaire. Nos expériences passées ont démontré que seules des études pointues permettent de faire une évaluation des coûts la plus précise possible et d'éviter ainsi des mauvaises et coûteuses surprises. Il ne s'agit pas d'une simple rénovation cosmétique, vous l'avez compris. Les mises aux normes, comme par exemple les normes énergétiques, la LHand loi sur

l'égalité des personnes handicapées, de plus en respectant le principe de durabilité. Toutes ces normes, ce principe de durabilité complexifient l'ampleur des travaux et impactent évidemment les coûts, mais l'Etat se doit d'être exemplaire.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité ce crédit d'étude.

Tritten Sophie (VEA/GB, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet. Je ne suis pas Bulloise, mais j'ai fait partie de la commission qui a été chargée d'examiner ce décret.

Die Fraktion Grünes Bündnis hat dieses Dekret mit Interesse geprüft. In erster Linie begrüsst unsere Fraktion die Umsetzung der Immobilienstrategie des Staats, die es ermöglicht, das Freiburger Kulturerbe aufzuwerten. Die Vorsichtsmassnahmen berücksichtigen die Erfahrungen, die auf den Baustellen der KUB und des Hôtel Cantonal gemacht wurden. So ist der Umzug des Oberamtes, um eine genaue Einschätzung des Zustands der Mauern zu ermöglichen, eine willkommene Massnahme.

Le groupe salue ainsi la volonté de l'Etat de présenter un crédit de construction le plus complet et le plus précis possible.

Die Fraktion ist auch zufrieden, dass diese Gebäude für touristische und kulturelle Zwecke für die Öffentlichkeit aufgewertet werden können, insbesondere mit den geplanten Aussenanlagen. Sie wartet noch auf Details zu der Energieeffizienz, die durch den Umbau erreicht werden soll.

Mit diesen Anmerkungen wird die Fraktion dieses Dekret einstimmig unterstützen.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Danke sämtlichen Fraktionen für das Eintreten auf die Vorlage. Ich leite den Dank, der von einigen von Ihnen kam, gerne dem Team des Hochbauamtes und dem Team der zuständigen Ämter weiter, die eine gute Arbeit geleistet haben.

Zur Frage des Oberamtes, die von verschiedenen Intervenienten gestellt wurde: Es wird effektiv in einem Gebäude der tpf in der Nähe des Bahnhofs Bulle für eine längere Zeit untergebracht. Die Frage der Rolle der verschiedenen Akteure wurde von Verschiedenen von Ihnen gestellt. Wir haben hier eine strikte Trennung der Aufgaben, die angesichts der Situation systematisch durchgezogen wurde. Das heisst, die Verhandlungen finden selbstverständlich nicht durch den Direktor statt, der gleichzeitig Verwaltungsratsmitglied und Präsident der tpf ist. Das ist eine Sache, die ausschliesslich vom Hochbauamt, unter Aufsicht der Raumplandirektion, geführt wird. Wir haben die Verhandlungen relativ solide geführt. Um ehrlich zu sein, die ersten Angebote der tpf schienen uns relativ hoch. Wir haben daraufhin eine Verhandlungsrunde im Grossraum Bulle und zusätzliche Alternativräume gesucht, die den Ansprüchen des Oberamtes gerecht wurden, mit der Idee, dass wir vielleicht etwas Günstigeres finden. Das Resultat war: Das beste Angebot ist immer noch das der tpf, das etwas tiefer ist und auch noch ausgehandelt wurde. Wir haben nach wie vor die Schlussresultate noch nicht ausgehandelt. Wir haben im Moment den Grundsatz, dass wir in einem Brutto-Zustand die Räumlichkeiten der tpf für die Projekt- und Bauzeit übernehmen. Wir sind aber noch in Verhandlung, wie wir mit den Ausstattungen in diesen Gebäuden umgehen. Als Staat und unabhängig davon, wer auf der anderen Seite des Tisches ist, haben wir selbstverständlich die Gewohnheit, relativ solide und hart zu verhandeln. Man wirft uns ab und zu vor, wir würden zu hart verhandeln. Das tun wir auch mit den eigenen Partnern, das ist im Interesse des Steuerzahlers und der Steuerzahlerin. Das zu der Frage, die von verschiedenen Grossrätinnen und Grossräten aufgeführt wurde.

Et cela répond aussi en partie aux questions des députés Glasson, Bortoluzzi et autres, qui ont interrogé sur le lien entre les TPF et l'Etat pour ces négociations.

En ce qui concerne les remarques du député Doutaz sur le plafonnement, repris aussi par d'autres, le Service des bâtiments a développé toute une série de méthodes nouvelles – on n'est pas encore au bout – concernant notamment le suivi des réserves. On a évoqué les réserves insuffisantes, on a ici des réserves qui sont conformes à ce que demandent tant l'Inspection de finances que les différents intervenants sur la base des projets passés. Quelqu'un a dit: "Il n'y a pas de surprise." Si, il y aura certainement des surprises. L'avantage avec les réserves, c'est qu'on se donne suffisamment de marge pour pouvoir assumer les surprises qui interviendront avec certitude sur un bâtiment comme le château de Bulle. La seule surprise serait de ne pas en avoir... Je vais arrêter de faire de la philosophie matinale, mais les réserves sont suffisantes.

La question de la députée Tritten sur l'efficacité énergétique sera intégrée dans les études qui sont à faire et qui permettront de voir avec le crédit de construction dans quelle mesure les attentes énergétiques et les attentes de protection du patrimoine sont conciliables, et à quel prix, dans une pesée des intérêts. Ensuite, il vous sera proposé quelque chose qui ne sera certainement pas du standard d'un bâtiment nouveau parce qu'on n'arrive pas à faire cela sur un château médiéval, mais on a quand même un certain nombre d'outils qui peuvent être utilisés. C'est dans cette vision d'optimisation des intérêts, un peu contradictoires a priori sur ce genre de bâtiment, que cela sera intégré dans le crédit d'engagement comme demandé et comme souhaité.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tous les intervenants qui soutiennent ce projet. Comme je l'ai dit, pour les utilisateurs il est important. Il sera un projet-pilote qui sera novateur pour le futur et qui permettra de réunir des services dans une région.

Par rapport aux interpellations qui ont été faites notamment en lien avec ma présidence des TPF, j'aimerais dire ici que je ne suis jamais intervenu dans les négociations et j'aimerais dire aussi qu'il y avait un autre partenaire qui était prêt à reprendre les locaux au même prix et que les TPF ont privilégié leur actionnaire principal, ce qui paraît assez naturel. Je remercie tous les intervenants et vous invite évidemment à soutenir ce projet.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal

> Confirmation de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 100 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du décret:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP).
Total: 100.

Décret 2024-DIME-108

Octroi d'un crédit d'engagement pour la remise en fonction de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac

Rapporteur-e:	Genoud François (<i>Le Centre/Die Mitte, VE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	14.05.2024 (<i>BGC juin 2024, p. 2587</i>)
Préavis de la commission:	04.06.2024 (<i>BGC juin 2024, p. 2623</i>)

Entrée en matière

Genoud François (*Le Centre/Die Mitte, VE*). C'est le mardi, 4 juin 2024 que la commission ad hoc s'est réunie afin de traiter l'octroi d'un crédit d'engagement pour la remise en fonction de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac. Deux conseillers d'Etat, M. Didier Castella, Directeur de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), et Jean-François Steiert, Directeur de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), étaient également présents. MM. Michel Graber du Service des bâtiments (SBat) et Manuel Pompini du Service des forêts et de la nature (SFN), inspecteur cantonal de la pêche, ont également participé à cette séance. Une présence importante: celle

de notre secrétaire parlementaire, M. Patrick Pugin. J'en profite pour remercier toutes ces personnes pour leur disponibilité et leur engagement.

Mes liens d'intérêts: j'étais membre de la commission d'enquête parlementaire (CEP) et lors de mon intervention en octobre 2021 dans ce plénum, j'avais émis deux souhaits: que cette triste expérience ne se reproduise plus et que la pisciculture ne soit pas détruite, mais retrouve une nouvelle vie. Ma position n'a pas changé, même si à lecture du message que l'on traite ce matin, je ne peux que constater que nous sommes en présence d'un autre projet et d'une autre proposition du Conseil d'Etat. Les représentants de notre Gouvernement nous ont expliqué le pourquoi de ces changements et je suis certain que tout à l'heure, vous aurez droit à toutes les informations nécessaires.

Un bref historique:

- > 11 mai 2011: acceptation d'un décret de 2 millions de francs pour la construction d'une pisciculture de remplacement;
- > 26 octobre 2016: inauguration; dès les premières semaines, l'exploitation a été suspendue, problèmes de fonctionnement;
- > 2017: enquête et rapport;
- > 5 octobre 2018: la Commission des finances et de gestion (CFG) est favorable à ce que l'Etat entreprenne des travaux afin de redémarrer la pisciculture;
- > 2019: projet d'optimisation des installations; contacts avec la pisciculture de Colombier;
- > 2020: requête de la CEP et motion populaire;
- > 3 novembre 2021: décision du Grand Conseil, remise en état de la pisciculture acceptée.

La commission a débattu et a développé ses arguments. Je vous en relate les principaux qui sont ressortis de nos discussions:

- > Enfin, ce dossier avance et remerciements aux personnes concernées.
- > Les cormorans s'intéressent également à la pêche, ce qui explique le manque de poissons, même si l'on ne veut pas mélanger les choses.
- > Les pêcheurs professionnels sont déjà au bord du gouffre, abandonner la pisciculture serait leur donner un très mauvais signal. Nous devons préserver ce savoir-faire dans notre canton.
- > Nous devons respecter la motion populaire acceptée par le Grand Conseil et faire fonctionner la pisciculture. Nous n'avons pas le droit de rester sur un échec et cette pisciculture, qui ne fonctionne pas, est le résultat d'un échec.
- > Abandonner aujourd'hui, dans la dernière ligne droite, serait un faux pas.
- > Nous devons avoir une vision pour l'ensemble de notre canton.
- > Il a également été relevé que le côté économique n'est pas vraiment défendable. Toutefois, on se trouve dans une configuration avec une dimension politique et émotionnelle. Destruction des chalets et motion populaire expliquent cette dimension.
- > Autre avis, aujourd'hui, on s'inquiète de souveraineté alimentaire, de consommation et production locale. On doit donc finir le travail et remettre en fonction cette pisciculture.
- > La position du Conseil d'Etat est une aberration pour les pêcheurs professionnels et pour toutes les personnes, propriétaires de chalets, élus communaux et cantonaux, qui ont accepté ce projet.
- > Un avis différent: ce projet ne me convient pas, avons-nous vraiment besoin d'une pisciculture? Est-ce de la nostalgie?
- > L'avis de la Commission intercantonale de la pêche dans les lacs de Neuchâtel et Morat a également été discuté. C'est plutôt la composition des membres de cette commission qui a fait l'objet de discussions. Elle est composée des trois conseillers d'Etat des cantons concernés, accompagnés de leurs spécialistes cantonaux de la pêche.
- > La conclusion du rapport de la CEP indique que le canton de Fribourg doit disposer d'une pisciculture d'Etat.

Finalement, après cet aperçu non exhaustif d'arguments, tous les membres de la commission entrent en matière et au vote final, par 10 voix contre 1 voix, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret, selon la proposition initiale du Conseil d'Etat. Bien évidemment, je vous encourage à suivre cette proposition.

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

En guise d'introduction, un tout petit étonnement quand même: le rapporteur trouve aberrante la position du Conseil d'Etat. Je lui rappelle juste que la position du Conseil d'Etat est la même que celle qu'il défend, que ce sens de l'autocritique me surprend un tout petit peu, mais il n'était sans doute pas voulu. Je rappelle, dans ce contexte-là, que le Conseil d'Etat a pris acte de la décision de principe du Grand Conseil, qui lui a demandé de préparer un projet de pisciculture, ce qu'il a fait. Je

remercie ici toutes les personnes, députés ou autres, qui ont participé au comité de pilotage pour préparer un projet dont une chose est certaine, du point de vue du Conseil d'Etat, c'est que c'est un projet qui, techniquement, tient à route. On a fait appel à des experts, on a travaillé sur les fonctionnalités de cette pisciculture, on a eu des questions critiques dans l'élaboration du projet pour s'assurer qu'il fonctionne bien. Je rappelle qu'il date d'une époque révolue où d'autres gens étaient là de tous les côtés et puis on ne va pas refaire l'histoire.

Le mandat du Grand Conseil était clair: "Faites fonctionner, trouvez les solutions pour que la pisciculture fonctionne!" C'est ce qui a été fait. Le projet qui vous est soumis est basé sur un projet d'architecture, avec des gens qui sont ici, aussi en tant que spécialistes, soit de la pêche, soit des constructions, soit des gens auxquels on a fait appel qui sont des spécialistes des constructions de ce type-là. Il n'y en a pas beaucoup en Suisse, on a donc dû les chercher, mais on les a trouvés. Ce sont des choses qui ont été rattrapées aussi par rapport au projet initial. Donc, le mandat du Grand Conseil – "Préparez-nous un projet de pisciculture avec un coût précis, avec des fonctionnalités précises, qui marche!" –, il est là.

Après, on peut poser une autre question. C'est celle qu'a posée la Commission des finances et de gestion (CFG) et c'est celle qu'a évoquée aussi le rapporteur aujourd'hui, c'est: est-ce qu'on la veut ou non? Mais, ce n'est pas la question qu'avait à se poser le Conseil d'Etat dans la mesure où le Grand Conseil lui a donné une mission – préparer un projet qui marche –, raison pour laquelle le Conseil d'Etat a estimé nécessaire de dire les choses comme il les voit sur le plan technique, mais aussi sur le plan économique. Il nous semblait inconcevable de venir avec un projet tout fait techniquement, parfait ou, en tout cas, au top de ce qu'on peut faire aujourd'hui, sans évoquer les conditions économiques autour. On ferait la même chose pour un château ou pour un autre bâtiment. Sans vous présenter les avantages et inconvénients économiques, vous nous reprocheriez de ne pas le faire. Ici, on l'a fait. On arrive à des conclusions techniques.

Et plusieurs députés en commission ont relevé le fait que, si on prenait les choses sur un plan purement économique, ils ne feraient pas le projet, mais que, pour des raisons qui ont bien été évoquées par le rapporteur – à savoir des raisons de culture régionale, d'émotions, de liens avec la population, historiques et d'autres –, on peut tout à fait prendre un choix politique et décider de faire des choses dont on estime que, sur la seule base économique, on ne les ferait pas, mais que, par ailleurs, on les fait. Ce sont d'ailleurs les choses qui se font de temps en temps. On vient d'adopter un projet de construction dans un château; alors, si on devait caser les mêmes fonctionnalités de l'Etat dans un bâtiment neuf, ça coûterait, certainement, moins cher. Mais on n'aurait plus de château. Ce sont des choix purement politiques que vous avez à faire et que vous allez sans doute faire aujourd'hui, et je me réjouis d'entendre les débats.

Le rapport paraît un petit peu ambivalent, certains l'ont critiqué. Il présente donc, encore une fois, les arguments techniques et économiques qui posent la question de la nécessité pour l'Etat d'avoir une pisciculture – c'est une question qu'on doit se poser – et présente, par ailleurs les arguments plus politiques sur l'emploi ou la culture régionale. Le Conseil d'Etat estime que c'est au Grand Conseil de mettre sur les deux plateaux de la balance les différents types d'intérêts qui sont en jeu et que ce n'est pas un choix qui incombe au Conseil d'Etat.

Ce qui est certain, c'est que le projet que vous avez aujourd'hui devant vous est prêt à réalisé si d'aventure vous décidez de suivre la position du Conseil d'Etat, que vous trouvez dans les trois dernières lignes du message. A ce moment-là, les travaux peuvent débuter. Ils sont bien lancés, les personnes qui sont en charge du projet sont au taquet, sont prêtes à entamer tous les travaux techniques qui sont nécessaires. Les questions d'autorisation, de liens avec la commune, de délais, des phases pilotes pour l'utilisation de la pisciculture avec des premières séries d'œufs sont prévues également. Donc, tout est faisable. Après, encore une fois, si vous dites, on ne fait pas, eh bien on s'arrête; si vous dites, on fait, on fait et on le fera bien. C'est le message que je souhaitais vous donner aujourd'hui.

Les chiffres précis, vous les trouvez dans le message. Je ne veux pas les présenter ici dans tous les détails.

Sur ces propos, je passe volontiers la parole à mon collègue.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je vais compléter mon collègue sur les aspects utilisateur. J'émet néanmoins un vœu: lorsque je suis arrivé en 2018, j'ai hérité de ce dossier sur ma table et je suis venu pour quelques séances plaisantes devant ce Grand Conseil... J'espère que, quoi qu'il arrive, ce sera la dernière fois.

Je ne vais donc pas revenir sur l'historique de ce dossier et son fiasco, ni sur les aspects techniques qui ont été annoncés par mon collègue. Je tiens, en revanche, à informer, en toute transparence, comme cela été dit, sur la finalité d'une pisciculture, qui est de contribuer au maintien, voire au développement, des espèces de poisson intéressantes pour la pêche, en particulier pour la pêche professionnelle. Comme vous l'avez lu, le facteur limitant aujourd'hui pour la production, pour atteindre cet objectif, ce n'est pas la disponibilité des infrastructures, mais bien la disponibilité des œufs, sachant que la pisciculture de Colombier est surdimensionnée et permet d'élever l'ensemble des œufs récoltés sur l'ensemble du lac, et sachant que les œufs ne peuvent pas provenir d'autres lacs. Il faut par ailleurs relever que la majorité des œufs – 80% – sont récoltés par les pêcheurs neuchâtelois et vaudois et que nous dépendons donc de leur bonne volonté pour nous fournir cette matière première.

La remise en état d'Estavayer ne contribuera pas au maintien ou au développement des espèces piscicoles, ni sur l'ensemble du lac de Neuchâtel, ni sur la partie fribourgeoise, puisque maintenant, on a des études qui montrent que les poissons ignorent les frontières cantonales.

Vu ces réalités, il faut le dire, il faut être clair, il n'y a pas de plus-value attendue pour les pêcheurs en termes de pêche, hormis un soutien moral, émotionnel – je ne sais trop comment il faut le qualifier. Il faut aussi rappeler que, de manière générale, les piscicultures, contrairement à certaines affirmations, n'ont pas pour but d'amener des plus-values en termes de biodiversité, sachant qu'on développe des espèces qui sont prévues pour soutenir la pêche professionnelle.

Il n'est jamais, jamais agréable de devoir admettre une erreur ou un échec. Et le dossier de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac, cela été largement dit, en a été clairement un. Je sais que l'historique de la pisciculture contient aussi beaucoup d'émotions pour les gens de la Broye, particulièrement pour ceux d'Estavayer. Aujourd'hui, le Grand Conseil a la responsabilité de prendre une décision importante, avec des intérêts divergents en termes de cohérence économique, environnementale, sociale et sentimentale. Je peux vous assurer, comme l'a fait mon collègue, que le Conseil d'Etat respectera la décision du Grand Conseil et que le travail effectué à ce jour me permet de dire – je m'avance peut-être un peu, mais quand même – que le projet proposé aujourd'hui devrait fonctionner à satisfaction – mais malheureusement presque à vide – à partir de 2025, si le Grand Conseil le vote aujourd'hui.

Genoud François (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Juste un petit détail, suite à la remarque du Directeur de la DIME. J'ai rapporté les arguments développés lors de la commission. Il me semblait important que les collègues du Grand Conseil puissent entendre tout ce qui s'est dit lors de cette commission.

Riedo Bruno (*UDC/SVP, SE*). Ich spreche im Namen der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission und habe keine weiteren Interessenbindungen in diesem Geschäft.

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat an ihrer Sitzung vom 12. Juni 2024 den vorliegenden Dekretsentwurf aus finanzieller Sicht behandelt. Auch für dieses Geschäft haben die beiden anwesenden Staatsräte, Didier Castella und Jean-François Steiert, und die Vorsteherin des Hochbauamtes, Frau Anne Jochem, ihre Erläuterungen bezüglich der in der Botschaft aufgeführten Projekterklärungen an die Mitglieder der GPK kompetent abgegeben. Für die Wiederinbetriebnahme des bestehenden Gebäudes, den Bau eines zusätzlichen Pavillons für die Fischzuchtanlage in Estavayer-le-Lac und die Einrichtung einer neuen Wasserversorgung soll bei der Finanzverwaltung ein Verpflichtungskredit von 3,56 Millionen Franken eröffnet werden.

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat den vorliegenden Dekretsentwurf mit 14 Nein-Stimmen und einer Ja-Stimme abgelehnt. Der Hauptbeweggrund für die Ablehnung des vorliegenden Dekretsentwurfs durch die GPK basiert auf der wirtschaftlichen Gewichtung des vorliegenden Dekrets. In der Botschaft zeigt der Staatsrat auf, dass eine eigene Fischzuchtanlage in Estavayer im Vergleich mit einer gemeinsam betriebenen Fischzuchtanlage in Colombier viel höhere Kosten zulasten unseres Staatshaushaltes auslösen würde.

Unter Berücksichtigung des langen Leidesweges dieses Projektes und den auf dem Weg bis zum heutigen Tag getroffenen Vorgehensweisen ist eine Ablehnung des vorliegenden Dekretentwurfs durch die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission an ihrer Sitzung vom 12. Juni 2024 aus finanzieller Sicht - und dies ist unsere Aufgabe - einzuordnen.

Collomb Eric (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Mes liens d'intérêts dans ce dossier: j'étais vice-président de la commission d'enquête parlementaire (CEP) et membre de la commission ad hoc qui s'est occupée de ce projet.

Dernier épisode de cette saga, qui dure depuis un certain nombre d'années... Je suis du même avis que le conseiller d'Etat Castella: on est content d'arriver sur la fin. Et ça tombe bien, on peut décider de la fin de cette saga: soit un *happy end*, soit une fin en queue de poisson.

Il y a deux dimensions, je pense, qu'il faut entrevoir dans ce dossier: la dimension entrepreneuriale et la dimension politique. Si je ne juge que la dimension entrepreneuriale, je ne me cache pas de dire – je suis un entrepreneur –, je ne souhaite pas ce projet. Si je suis dans un conseil d'administration et que ma direction me propose ce projet, je dis non. Il n'y a pas de rentabilité. Et on peut le faire ailleurs. Tous les arguments, on les connaît. C'est clair. Sauf qu'on ne peut pas faire qu'une analyse économique froide, on ne peut pas juger que sur le coût ou le ratio entre les investissements et la rentabilité. Comme l'a dit M. le Conseiller d'Etat Steiert, c'est la même chose pour le château de Bulle: je ne pense pas qu'on puisse faire, comme ça, des ratios coût/rentabilité. On ne peut pas le faire non plus pour cette pisciculture.

Effectivement, la Commission des finances et de gestion a fait son job. Evidemment, c'est normal, comme l'a dit mon préopinant. C'est une analyse économique, une analyse financière. Et le Conseil d'Etat, en toute transparence, nous a aussi ouvert les yeux sur la possibilité de faire ceci à Colombier et, éventuellement, de ne pas construire cette pisciculture. C'est une preuve de transparence et je ne peux pas la critiquer.

Par contre, venons maintenant sur la dimension politique. Et je pense que c'est vraiment cette dimension politique qui est importante.

Le 3 novembre 2021, nous étions 87 à être d'accord avec les 2400 motionnaires – il y en a en tout cas deux qui sont ici, ce matin – qui voulaient la réouverture de cette pisciculture. Nous étions 87, dont 51 sont encore là ce matin. J'ose espérer qu'ils ne changent pas d'avis, parce qu'on ne peut pas, selon moi, changer d'avis selon puisqu'on est sur quelque chose qu'on a déjà construit. C'est clair que si on était sur un terrain vierge, s'il fallait détruire des cabanes de pêcheurs, s'il fallait faire ce qu'on a fait il y a dix ans, on ne le ferait pas aujourd'hui. Cela est vrai. Sauf qu'aujourd'hui, la pisciculture est construite. Et puis, on ne peut rien faire d'autre ici que du poisson. Malheureusement, cette zone, c'est une zone spéciale. Feu le syndic Albert Barman me l'avait clairement dit, il a dû se battre pour qu'on définisse cette zone pour pouvoir y construire cette pisciculture. Donc, on ne peut rien y faire d'autre. On ne peut pas construire, je ne sais pas, un bar ou je ne sais quoi. Cette zone, elle est spéciale et on peut y faire que du poisson. On ne pourrait donc, finalement, que détruire cette pisciculture et je ne pense pas que c'est l'idée de mettre 2 millions de francs à la poubelle, alors qu'avec, c'est vrai, 3,5 millions de francs, on pourrait enfin produire du poisson.

Alors il est vrai que les arguments ont peut-être un petit peu changé. Mais à mon avis, pas tellement, parce qu'on savait déjà qu'on pouvait produire notre poisson à Colombier. Le 3 novembre 2021, on le savait. Et quand même, 87 députés ont dit, ok, on va faire cette pisciculture, malgré le fait qu'on peut produire tout notre poisson à Colombier. Et puis, après, il y a ces analyses biologiques, pour dire que la population de poissons dans le lac diminue. Mais, vous savez, pour moi – excusez-moi – la biologie, c'est un peu comme la météo. C'est extrêmement difficile à prévoir et je ne pense pas qu'on peut savoir exactement dans dix ou vingt ans la qualité ou la quantité des poissons qui seront dans nos lacs. C'est comme demander à un météorologue le temps qu'il va faire l'hiver prochain. Pour moi, ça, ce n'est pas possible.

Maintenant, les 3,5 millions de francs. Oui, c'est vrai, c'est plus que les 1,5 ou 2 millions de francs dont on avait parlé à l'époque. Mais, à l'époque, on avait dit de la remettre en fonction; aujourd'hui, on la remet en fonction, mais avec des aménagements qui nous permettent d'être vraiment au goût du jour. Et là, je me permets vraiment, je profite de l'occasion, de remercier l'équipe de comité de pilotage, enfin plutôt des mandataires, qui ont fait, vraiment, un gros boulot, pour nous montrer vraiment qu'on arrivera à faire du poisson. J'ai totalement confiance en ces gens, dont certains ont déjà construit des piscicultures et je pense que, de ce côté-là, on n'a pas de soucis à se faire.

Tout ça pour dire qu'on a un permis en poche, on a un projet qui est là, sur notre table, les gens sont prêts à démarrer les travaux, cela a été dit. Et je pense qu'aujourd'hui, on ne peut pas, on ne peut vraiment pas, revenir en arrière. Quand on parle d'abandon, ça me fait penser... je ne veux pas parler du marathon, parce que ma collègue en a déjà parlé. Moi, je vais parler du Morat-Fribourg et prendre mon collègue Bonny à témoin. Il a fait quarante fois Morat-Fribourg. Mais est-ce que vous abandonnez Morat-Fribourg devant le Tilleul? Non! La dernière montée, vous la faites! Le collègue Bonny a peut-être abandonné une fois à Courtepin, c'est possible (*rires*). Même pas! Vous voyez, il n'a jamais abandonné. Il aurait encore moins abandonné au Tilleul. Et tous ceux qui ont couru Morat-Fribourg dans cette salle... [*temps de parole écoulé*]

Schroeter Alexander (*PS/SP, LA*). Ich gebe die Stellungnahme im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion ab. Meine Interessenbindung: Ich war in der Ad-hoc-Kommission, in meiner ersten Ad-hoc-Kommission, ich habe es sehr geschätzt. Zudem wohne ich auch an einem See, dem Murtensee, an einem See, in dem es auch - oder nicht - eine ehemalige Fischzucht gibt, die nächstens umfunktioniert wird. Im Übrigen habe ich keine weiteren Interessenbindungen.

Die Sozialdemokratische Fraktion stimmt auf alle Fälle für Eintreten in die Diskussion. Ich danke an dieser Stelle ganz herzlich den Regierungsvertretern und den Fachleuten für den erhellenden Bericht, der uns ein bisschen weniger im Trüben fischen lässt.

Die Fraktion ist in Bezug auf Annahme oder Nicht-Annahme geteilter Meinung. Es gibt Argumente dafür und dagegen, wie wir auch schon gehört haben. Ich möchte dies nicht wiederholen, aber das eine oder andere ergänzen. Ich möchte zwei Vergleiche anbringen. Einerseits der Ballenberg: Im Ballenberg stehen ganz viele, tolle Bauernhäuser, aber genutzt, produziert wird dort ja nichts mehr. Wird Estavayer bald eine Art Ballenberg der Fischzucht sein? Ist das die Richtung, in die wir gehen? Das ist der eine Punkt, der vielleicht dafür spricht: Besser so, das kostet am Schluss weniger, als alles durchzuboxen und die Fischzucht in Betrieb zu nehmen.

Einen zweiten Punkt, der mich kritisch stimmt, der uns kritisch stimmt, entnehme ich dem Artikel 82 der Kantonsverfassung, wo es heisst, dass wir alle hier gemeinsam die Verantwortung haben, dass Steuergelder, Subventionen, etc. verantwortungsbewusst, wirksam und den Notwendigkeiten entsprechend ausgegeben werden. Ich glaube, das ist unsere erste Verpflichtung und daher sind wir hier wirklich gefordert.

Es gibt aber auch Gründe, die für den Erhalt oder das Instandsetzen der Fischzucht in Estavayer sprechen, damit diese funktionstüchtig werden soll. Wenn sie heute nicht rentiert - da möchte ich mich Ihrem Votum anschliessen - wie sieht es in fünf oder zehn Jahren aus? Mehr einheimische Fische auf dem Teller von Herrn und Frau Schweizer wären ein sehr guter

Beitrag zur Nachhaltigkeit. Wenn eine Fischzucht in Estavayer mittel- oder langfristig dazu beitragen kann, dass wir weniger Meeresfische essen müssen/können/dürfen, wäre das sehr wertvoll. Diese Kompetenz würden wir verlieren, wenn wir die Fischzucht nicht instandsetzen und der Funktion übergeben.

Müsste oder könnte - und das wäre meine zweite Frage - eine Fischzucht in Estavayer nicht auch der Anstoss sein für ein Kompetenz- und Forschungszentrum für Fischzucht? Könnte dort vielleicht ein Ort sein, wo so etwas entstehen könnte? Somit komme ich zu einem zweiten geographischen Bezug, den man herstellen könnte: Könnte Estavayer mittelfristig das Posieux für die Fischzucht werden? Und das ist nicht nur als Witz gemeint, sondern ist tatsächlich so. Wir haben im Bericht und in der Kommissionssitzung gehört: Wir wissen sehr, sehr wenig über die biologischen Zusammenhänge etc., warum es weniger Fische gibt. Wir haben Vermutungen, die Kormorane fressen zu viel, das Wasser ist zu sauber, usw. Bei der Vernetzung des Wissens haben wir aber eine grosse Lakune. Ein vergleichbares Forschungszentrum gibt es am Bodensee. Daher: Weshalb nicht hier einen Kristallisationspunkt für eine solche Art Forschung eröffnen?

Damit wären wir unter anderem durchaus auf der Richtung des SDG 14, des globalen Entwicklungsziels 14, Leben unter Wasser. Dieses Ziel 14 bezieht sich zwar mehr auf die Meere, aber wenn ich dort lese, mit welchen Problemen sie in den Meeren konfrontiert sind, sind wir beim Süsswasser an einem ganz ähnlichen Punkt. Wir haben genauso so wenig Wissen, wie wir die Zukunft bewältigen können.

Dies meine Ausführungen. Um abzuschliessen: Die Fraktion ist ziemlich geteilter Meinung.

Chardonens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis Broyard, amateur de filets de perche et autres produits locaux qui font la fierté de notre canton.

Mesdames et Messieurs les Députés, le dossier de la pisciculture nous occupe depuis trop longtemps. Mais il est important de rappeler que ce décret découle directement d'une motion populaire que le Grand Conseil a acceptée en 2021. Mais, c'est bien le Conseil d'Etat qui a failli de ce dossier. Depuis sa réalisation, l'entier des errements est le signe d'un manque de pilotage politique, mais aussi d'une volonté de ne pas assumer les erreurs du passé.

Cette motion populaire est le fruit de la grogne de la population locale. Les Broyards, mais pas seulement, n'ont pas accepté le statu quo qui a suivi le constat ahurissant que cette pisciculture est tout simplement inutilisable, mais aussi le fait que la zone n'est pas faite pour une affectation dédiée à un bâtiment qui héberge un simple bureau pour les garde-faune et ne soit qu'un simple hangar à bateaux, même si cette situation pourrait évoluer. Ils n'ont pas accepté non plus qu'il a fallu diviser la population et détruire des chalets pour finalement arriver à ce résultat aussi déplorable.

Pendant les débats d'alors, et pour répondre à cette motion populaire, le Conseil d'Etat avait déjà martelé qu'il n'était pas favorable à la remise en service de la pisciculture. Il avait déjà argumenté que celle de Colombier suffisait. Mais c'est oublier de rappeler que le Conseil d'Etat a failli dans le suivi de ce dossier, puisque 2,4 millions de francs ont été engagés en pure perte. C'est bien le Conseil d'Etat qui voulait une pisciculture! Il est incompréhensible de l'entendre dire aujourd'hui qu'elle ne sert à rien, qu'elle est inutile. Sachant tout cela, le Grand Conseil avait sanctionné le Conseil d'Etat et lui demandait de la remettre en service, quoi qu'il en coûte, considérant que le bâtiment qui avait déjà englouti beaucoup d'argent du contribuable devait absolument aboutir. Je conçois que le coût est très élevé. Mais, celui-ci aurait pu être beaucoup plus bas si le Conseil d'Etat avait fait son travail dès le constat d'échec, avant que la saga de la pisciculture n'ait lieu.

Mesdames et Messieurs les Députés, je vous en conjure. Il faut accepter ce décret et respecter le choix des députés qui voulaient la remise en fonction de leur pisciculture en 2021. Ils avaient compris et écouté les motionnaires. Les élus de 2024 doivent faire de même, afin de clore une fois pour toutes ce dossier.

Le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa grande majorité – et j'espère que les indécis changeront d'avis, pour être dans le camp des gagnants –, acceptera ce décret.

Hayoz-Helfer Regula (*VEA/GB, SE*). Ich habe keine Interessenbindung zur Fischzucht, ausser, dass ich in der vorbereitenden Kommission war. Ich spreche im Namen des Grünen Bündnisses, welches dieses Dekret über einen Verpflichtungskredit grossmehrheitlich ablehnen wird.

Die Fischzucht von Estavayer ist ein sehr emotionales Thema, wir haben es schon gehört. Lassen wir doch die Emotionen weg und betrachten dieses Projekt objektiv, was in der Politik auch der Fall sein sollte. 3,56 Millionen Franken, wir haben es schon gehört, sollen für die Fertigstellung investiert werden, plus jährliche Betriebskosten von 175'000 Franken. Zurzeit bezahlen wir durch die interkantonale Vereinbarung 47'000 Franken jährlich an die Fischzucht in Colombier. Enorme Mehrkosten auf der einen Seite, da müsste doch auf der anderen Seite auch irgendwelcher Mehrwert entstehen. «Tut es das?», habe ich mich gefragt. Gesamthaft werden durch die zwei Fischzuchten - wir haben es schon gehört - nicht mehr Fische grossgezogen. Beide Fischzuchten werden nur wenig ausgelastet werden und der Kanton Freiburg wird auf die Rogen der Fischer aus der Waadt angewiesen sein, denn die eigenen fünf Berufsfischer werden wohl kaum auch nur annähernd genügend Rogen bringen.

Was ist eigentlich das Ziel einer Fischzucht? Die Aufzucht in der Fischzucht hat theoretisch zum Ziel, einen Mangel in der natürlichen Fortpflanzung der Fische auszugleichen, indem man den im See gefangenen erwachsenen Fischen Eier entnimmt und die Jungen in Gefangenschaft aufzieht. Das Problem ist aber, dass die in der Fischzucht aufgezogenen Jungtiere sogenannten naiv sind. Sie haben immer damit gelebt, ohne Raubtiere herumzuschwimmen in einem Teich, in dem das Futter vom Himmel fällt. Plötzlich werden sie in die Wildnis entlassen, können sich nicht mehr verstecken und müssen improvisieren, um an Nahrung zu kommen. Das Ergebnis ist, dass die Anzahl der überlebenden Fische gering ist. Aber ja, die Fische aus der Fischzucht füllen die Körbe der Berufsfischer.

Bringt die Fischzucht etwas für die Biodiversität? Wir haben es auch schon gehört: Nein. In einem Ökosystem, in dem eine natürliche Fortpflanzung stattfindet - und das ist glücklicherweise in unseren Seen immer noch der Fall - werden diese jungen Fische aus der Fischzucht schnell von den in der Natur geborenen Individuen verdrängt und der Bestand wird nicht unbedingt erhöht. Entstehen viele neue Arbeitsplätze in Estavayer? Nein, es wäre nicht einmal eine Vollzeitäquivalenz. Ich habe mich gefragt: Wo ist also dieser Mehrwert der eigenen Fischzucht? Ist es uns wert, so viel Geld zu investieren in einer Zeit, wo der Staatsrat überall ans Sparen denkt? Wenn wir wirklich etwas tun wollen für die Fischbestände und für mehr regionalen Fisch auf unseren Tellern, dann sollten wir das Geld besser in die Revitalisierung der Seeufer und der Zuflüsse investieren.

Herrn Collomb möchte ich gerne sagen: Sogar Viktor Rötlin hat den New York-Marathon aufgegeben, weil er bemerkt hat, dass es nicht zukunftsfördernd ist, ihn zu Ende zu bringen und in Zukunft leiden zu müssen, ab dem, was man vorher durchgestiert hat. Ich war selber auch Läuferin, und in jungen Jahren, ja, da muss man etwas zu Ende bringen, was man gemacht hat. Im Alter wird man doch etwas weiser und weiss, wann man etwas aufgeben muss, wenn es nicht zukunftsfördernd ist.

Es geht ja noch um die bestehenden Gebäude, die nicht in einem schlechten Zustand sind. Was würde mit ihnen passieren? Ich wünsche mir und ich bin auch überzeugt, dass der Gemeinderat von Estavayer Ideen zur Weiterverwendung der Gebäude entwickelt, welche dann der gesamten Bevölkerung zugutekommen. Somit würde das Projekt doch noch zu einem guten Ende kommen und die Geschichte der Fischzucht würde in die Sagen und Märchen eingehen.

Raetzo Carole (VEA/GB, BR). Mes liens d'intérêts: je fais partie du comité de pilotage, de la commission ad hoc pisciculture et ma casquette de conseillère communale d'Estavayer en charge du domaine des eaux m'a permis de suivre le volet technique du projet de remise en fonction, fruit d'une belle collaboration entre la commune et l'Etat de Fribourg.

Les dysfonctionnements, les anomalies et défauts consignés dans le rapport technique sont corrigés. La prise d'eau au lac par 40 mètres de fond assurera une qualité d'eau irréprochable, bien loin de l'ancien système de pompage, vraisemblablement enlisé, voire embourbé, à cinq centimètres du limon. Bref, tournons-nous vers l'avenir et gardons en tête que la vraie faute reste toujours celle qu'on ne corrige pas!

A ce jour, les procédures de mise à l'enquête sont bouclées. Ces dernières n'ont soulevé, d'ailleurs, aucune opposition, signe d'une population à mille lieues d'imaginer que tout cela se finisse en queue de poisson. Car techniquement, cette fois-ci, ça va fonctionner. Certes, il y a un dépassement des coûts, résultat d'un projet mal mené, mal évalué dès le départ et je dirais même avec sentence que ce projet a techniquement été bâclé.

Une chose est certaine: la pisciculture d'Estavayer datant de 1909 et puis sa descendante datant de 1958 furent en fonction toutes deux pendant plus de cinquante ans. On peut donc saluer le savoir de nos anciens. Tout ça pour vous dire que ce savoir-faire, ce patrimoine, est bien ancré sur la rive sud du lac de Neuchâtel et chez les Staviacois. La pêche, c'est une institution. C'est tout un passé, un savoir-faire, qui se transmet de génération en génération. Eteindre ce savoir-faire dans le canton de Fribourg serait un revers pour les pêcheurs professionnels et aussi pour les vocations auprès de la jeune génération.

La bondelle, c'est le pain des pêcheurs, entendons-nous dire parfois dans le milieu. Pour vous dire que leur attachement est aussi celui de toute une région. N'oublions pas non plus que nos pêcheurs fribourgeois, qu'ils soient professionnels ou amateurs, contribuent aussi à alimenter les caisses de l'Etat. Oui, les permis de pêche ne sont pas gratuits, tout comme les permis de bateaux. Après quelques analyses et calculs auprès de l'Office cantonal de la navigation, les montants totaux payés sont bien supérieurs aux 175 000 francs de charges d'exploitation que vous avez pu lire dans le rapport.

Au niveau biodiversité, et pour ceux qui ne sont pas partisans à l'alevinage, sachez qu'il existe une plateforme, la plateforme IPBES, qui est le pendant du GIEC en biodiversité. Les experts de cette plateforme ont identifié cinq menaces: la première, c'est la fragmentation de l'habitat - destruction des forêts, urbanisation; la seconde, c'est la surexploitation des ressources - surpêche, surexploitation de l'énergie, etc.; et la cinquième menace principale, ce sont les espèces exotiques et envahissantes. Le lac de Neuchâtel est colonisé par une espèce envahissante, la moule quagga. Cette dernière tapisse les fonds, les coques des bateaux, les conduites et elle a un impact sur le repeuplement naturel du fait qu'elle concurrence les espèces indigènes. Il y a donc aujourd'hui un déséquilibre qui évolue très vite dans le lac de Neuchâtel, une modification des habitats naturels, une altération des paramètres physiques et chimiques. C'est un problème qui se rajoute à celui des

cormorans et une pression en plus sur tout un système qui est en train de se déséquilibrer et qui a un impact essentiel sur le repeuplement.

Pour terminer, je tiens à rappeler que lors des débats sur le dépassement de crédit de la ferme-école de Grangeneuve, le Conseil d'Etat a évoqué une faiblesse à corriger, celle de la nécessité d'être accompagné d'experts externes pour les ouvrages spéciaux. Oui, c'est nécessaire d'être accompagné par des experts. En juin 2021, il fut dit par le Conseil d'Etat: "Quand vous faites la seule prison sur vingt ans dans un canton, c'est nécessaire; quand vous faites la seule ferme-école sur vingt ans dans un canton, c'est nécessaire; quand vous faites la seule pisciculture sur vingt ans ou plus dans un canton, c'est nécessaire, parce que ce ne sont pas des choses qu'on construit tous les jours. Il faut, à l'évidence, des expertises particulières pour construire ce genre de choses. Si on ne les prend pas ou trop tard, on en assume ensuite les conséquences."

Oui, MM. les Conseillers d'Etat, les conséquences, on les connaît, et cette pisciculture aura, en 2016, tué plus de poissons qu'elle en aura vu naître. Le canton de Fribourg ne doit pas rester sur cet échec. Je vous remercie de soutenir ce décret.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet, si ce n'est peut-être mon signe astrologique, le poisson.

Ce projet de pisciculture est devenu une aberration totale. En 2021 déjà, je m'opposais à la motion populaire visant à lui redonner vie. A quelques jours des élections cantonales, nous étions bien peu. Et ça ne va pas plaire à M. Collomb, mais je n'ai pas changé d'avis. Aujourd'hui, ce projet n'est en effet pas plus nécessaire. Avec la remise en fonction de la pisciculture, il n'y aura pas plus d'alevins dans le lac de Neuchâtel, ni moins de difficultés pour les pêcheurs. Ceux de Morat en sont conscients et j'en rappellerai une: le manque de nutriments. Pas de phosphore ni d'algues, pas de plancton; pas de plancton, pas de poisson; pas de poisson, pas de poisson (*rires*). Régions d'abord ces problèmes, comme celui des cormorans ou des moules quagga, avant d'investir dans une infrastructure qui n'est pas nécessaire!

Bon, ce cadeau à 3,5 millions de francs, financé par les contribuables fribourgeois, fera sans doute plaisir à quelques-uns. Mais ce n'est pas Noël! Nous avons le devoir de bien gérer les deniers publiques, en les allouant à des projets adéquats. Cette pisciculture, c'est un premier échec coûteux et un second projet superfétatoire, dont le prix a triplé en treize ans. C'est tout sauf adéquat. Ne noyons pas le poisson, enterrons la pisciculture, rejetons ce décret!

Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR). Mes liens d'intérêts: j'ai fait partie de la commission qui a examiné ce décret et je suis, depuis quelques mois, proche de ceux qui vivent de la pêche pour survivre.

La présentation du décret mentionne l'avis ambigu de la Commission intercantonale de la pêche du lac de Neuchâtel, qui mentionne dans son message: "Une deuxième pisciculture serait largement sous-exploitée, elle ne se justifie plus aujourd'hui."

Chers collègues, comme vous le savez maintenant, dans cette commission intercantonale, l'avis des pêcheurs n'a pas été pris en compte. Voulez-vous savoir l'opinion des principaux concernés, de ceux qui triment chaque matin, pour trop souvent rentrer bredouille de leur labeur? Voici ci-après un résumé d'une lettre que j'ai reçue de la part de la Corporation des pêcheurs professionnels du lac de Neuchâtel et soutenue par les pêcheurs professionnels du lac de Morat. Cette lettre nous est adressée à nous, députés. J'ai le plaisir de vous la résumer:

"Nous regrettons l'accumulation d'erreurs et de mauvaises décisions qui ont mené au fiasco de la pisciculture d'Estavayer. Pour notre corporation, il est très risqué d'avoir un unique pôle d'alevinage à Colombier. En effet, en cas de panne ou de pollution à la pisciculture de Colombier, situation qui s'est déjà produite, c'est l'ensemble des alevins du lac de Neuchâtel qui sont perdus. Il est très important de soutenir la reproduction naturelle, notamment pour les palées. En effet, face aux menaces du changement climatique et de la moule quagga et les pressions d'autres espèces exotiques invasives, si nous voulons maintenir les poissons emblématiques de notre lac, il est indispensable de soutenir leur reproduction. Une récente étude atteste qu'une part importante des captures réalisées sur le lac de Neuchâtel proviennent du repeuplement – au moins 50% pour les palées et 30% pour les bondelles. Le savoir-faire et les connaissances en matière de pisciculture de poissons sauvages sont rares. Il est donc nécessaire de maintenir ces compétences, car, en cas d'abandon de la pisciculture d'Estavayer, elles seraient perdues sur le canton de Fribourg. D'autre part, l'écloserie d'Estavayer est l'unique du canton. Elle doit permettre de produire des alevins de palées, de bondelles et de brochets. Une telle installation doit également permettre de soutenir d'autres espèces de poissons et écrevisses menacées par des facteurs limitant les possibilités de reproduction naturelle. Il est donc nécessaire de soutenir ces espèces avec de l'alevinage dans les lacs et cours d'eau fribourgeois. Cette infrastructure permettra également de réhabiliter d'autres espèces disparues, telles que le nase dans la Broye. Enfin, dans cette histoire, nous regrettons l'ancienne pisciculture, qui était vétuste, mais qui fonctionnait. Pour toutes ces raisons, nous demandons aux autorités fribourgeoises de finaliser la réhabilitation de ce bâtiment, afin de le rendre fonctionnel pour la production d'alevins, pour l'avenir de notre lac, la préservation de ses espèces emblématiques et de notre métier."

C'était donc le résumé de l'avis des pêcheurs, avis qui, je répète, n'a pas été pris en compte dans la réalisation du message de ce décret, ce qui est quand même fort regrettable.

Le canton de Fribourg, c'est aussi ses lacs, ses poissons, ses pêcheurs et son savoir-faire. Voulons-nous valoriser ce métier ancestral qu'est la pêche professionnelle en eau douce et soutenir ceux qui se lèvent avant tout le monde pour nous nourrir? Ou voulons-nous privilégier encore plus l'importation de poissons d'eau douce, ne remplissant pas les normes suisses?

C'est pourquoi, écoutons nos pêcheurs et soutenons notre pisciculture!

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêts dans cette affaire, si ce n'est un très grand respect pour nos pêcheurs professionnels, aussi peu soient-ils, pour tous les pêcheurs, comme mon collègue Thévoz. J'ai également un très grand respect pour les habitants de la Broye, comme pour tous les habitants de ce canton d'ailleurs. Et je parle en mon nom propre et je suivrai l'avis de la majorité de mon groupe, en refusant ce crédit.

Depuis que je suis arrivé au Grand Conseil, on parle de pisciculture. A l'automne 2021, je me souviens très bien de la demande de mon collègue Mesot de modifier, à l'époque, l'ordre du jour pour des raisons d'agenda. Le traitement de la commission d'enquête parlementaire tombait malencontreusement sur le jour d'absence de deux députés. Je m'en souviens, parce que notre ancien collègue Nicolas Kolly avait dit: "Je dois dire que je suis autant interloqué qu'amusé à la lecture et à la motivation de cette motion d'ordre." Je suis encore aujourd'hui en train d'évaluer la portée politique des propos de notre ancien collègue... Je m'en rappelle également parce que tout le monde venait avec son bon mot – aujourd'hui ça continue, hein, queue de poissons et autres – appuyer sur les insuffisances, les incohérences, le capharnaüm, le désastre, le gâchis, le fiasco... Les seules louanges allaient à Patrick Pugin pour avoir rédigé le procès-verbal des 33 séances de la CEP, CEP qui avait coûté approximativement 130 000 francs en députés.

Mon estimé collègue Dafflon avait d'ailleurs très bien résumé la situation, en disant: "J'ai envie de dire que le meilleur dans la pisciculture, en l'état, c'est le rapport de la CEP et le travail de M. Pugin." Alors, jeune député, je me suis dit, ce Dafflon, quand même, c'est quelqu'un, il a le sens de la formule; moins poétique que Kolly, mais bon quand même.

Je m'en souviens également, parce que notre collègue – qui est également mon homonyme – François Genoud avait fait la maladroite suggestion à Jean-François Steiert de s'exprimer plutôt en français, comme c'était un sujet un peu local. La réponse de notre ministre avait été tellement sèche et proportionnelle à son courroux qu'elle n'a pas été retranscrite dans le Bulletin du Grand Conseil. Et, en plus, c'est vrai.

Mais, maintenant, la poésie et les bons mots, je crois que c'est gentiment fini. Lorsque nous avons traité ce décret, nous étions en plein dans les élections cantonales, alors forcément, ça aide. On s'offusque, on se scandalise, on monte au créneau. Mais étions-nous correctement informés?

Lors du traitement du message, il était écrit – un peu d'histoire –, s'agissant des coûts: "La CEP a largement confirmé les estimations fournies dès 2019 par le Conseil d'Etat. La remise en état de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac nécessiterait de nouveaux investissements d'environ 1,4 à 1,5 million de francs, un coût qu'il conviendrait, néanmoins, d'affiner, notamment au regard de l'évolution des prix des matériaux." Je me permets de saluer l'évolution des prix des matériaux. Et c'est bien la CEP qui a donné ces chiffres. Roland Mesot, alors président de la CEP, avait même dit en plénum: "Les coûts sont justes, nous avons pu les estimer." Comment dire... On est aujourd'hui à 3,5 millions de francs! Restons sérieux! On ne parle plus de la même chose. C'est deux fois et demie plus! J'en vois déjà certains ici se lever avec une vigueur qu'on ne leur connaît d'habitude pas à cette heure-ci à chaque fois qu'un crédit est dépassé de 10 ou 20%. Par contre, l'orthodoxie comptable, quand c'est pour 250%, on s'assied un peu dessus.

Certains propos tenus ici nous feraient croire que si l'on s'oppose à cette rénovation, on est contre la Broye. Mais bien entendu que non! Quand vous refusez un montant supplémentaire pour la Bibliothèque cantonale et universitaire, ce n'est pas contre les livres, mais la situation, peut-être la gestion du projet, certaines rancœurs contre M. Jean-François Steiert pour un PAL qui n'est pas passé... Mais, ce n'est clairement pas contre les livres. Quand vous refusez un crédit d'engagement pour un bâtiment de chimie à l'Uni de Fribourg, ce n'est pas parce que vous n'aimez pas les chimistes – bien que je ne sois pas dans l'intimité de vos cauchemars. Quand vous refusez un crédit d'engagement pour le musée d'histoire naturelle, ce n'est pas contre les baleines empaillées que vous vous battez. C'est la même chose ici. Ce n'est ni contre la Broye, ni contre les pêcheurs, ni contre les poissons.

Parce qu'il faut bien le dire, nous avons aujourd'hui la certitude – nous ne l'avions pas en 2021, c'est pour ça que je m'étais abstenu, vous avez remarqué mon courage politique – que cette pisciculture n'amènera pas plus de poissons dans ce lac. Numériquement, ça ne sert à rien, si l'on construit cette pisciculture. Elle aura coûté, au final, 6 millions de francs, ce qui fait cher l'alevin. Dilapider inutilement ainsi l'argent du contribuable de tout le canton, ce n'est, pour moi, pas soutenable. Et j'y vais aussi de mon petit gag sur les poissons: on ne peut pas, avec l'argent du contribuable, faire "open bar". Comprendront qui comprendront... (*rires*) Merci, merci.

J'aimerais, pour finir, citer le message du Conseil d'Etat de novembre 2021: "Il note toutefois qu'elle (*la déception, ndlr*) ne saurait fonder les décisions des autorités cantonales et que dans ce dossier, le risque est grand de prendre une décision entachée du biais dit des coûts irrécupérables, qui incite à s'obstiner dans une voie coûteuse, indépendamment des résultats vraisemblables."

J'arrive au bout de mon temps de parole et ne peux malheureusement pas faire ma dernière petite attaque contre les collègues d'en face...

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Presque tout a déjà été dit. Je remarque ici l'excellente mémoire de longue durée de mon camarade Ingold.

Elle est inutile, cette pisciculture. On vous l'a dit, c'est marqué dans le rapport: on n'aura pas plus d'alevins, on ne va pas aider plus les pêcheurs en construisant cette pisciculture. On va dépenser de l'argent.

Non, on n'est pas au Tilleul de Morat dans cette course, on est à Courgevaux. Parce qu'on a fait même pas deux cinquièmes du chemin.

Et moi, j'ai une mémoire courte qui est encore bonne, heureusement à mon âge. Vous avez discuté, il n'y a pas longtemps, dans cet hémicycle des finances de l'Etat. Cette semaine aussi, vous avez parlé des deniers qu'on a à disposition. Quel est le mot qui est revenu souvent? Il faudra prioriser les dossiers. Alors moi je ne peux pas, avec une certaine désinvolture, me dire, écoutez, il y a quelques années de ceci, avant les élections, on s'est battu ici, on a voulu des têtes, on ne les a pas eues, les autres sont partis à la retraite ou ont disparu et maintenant, il faut y aller, il faut aller de l'avant.

Je me suis marié, il y a quelques années, pas bien loin d'ici. Et sur le bout du 6 avril, il était marqué: ce que tu désires ardemment finit toujours par te rendre esclave. J'ai toujours appliqué ce principe. Et je crois qu'il faut être respectable avec les gens qui nous ont élus. Moi, quand j'ai été élu député, on m'a dit: "Jean-Daniel, tu vas au Grand Conseil pour dépenser de l'argent." Alors aujourd'hui, je pense que cet argent sera mieux dépensé ailleurs que dans quelque chose qui, malheureusement, est inutile, qui ne va pas aider nos pêcheurs.

Et c'est pour ça que je représentais ici la fraction du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux qui va refuser cette motion. Je vous remercie de votre attention et je vous encourage à refuser, au nom de nos contribuables, cet objet.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Cher collègue Schumacher, je n'ai pas du tout votre avis.

Cher collègue Chardonnens, je n'ai pas votre accent, qui est inimitable. Par contre, je partage vos avis. Et je me sens très broyard, aujourd'hui.

Cher Regula Hayoz-Helfer, lorsque vous dites "avec l'âge, il faudrait avoir un peu de sagesse", alors je suis resté très jeune.

Cher collègue Michellod, lorsque vous dites, pas de poisson, pas de poisson, vous auriez aussi pu dire, pas de poisson, pas de pêcheur.

Cher collègue Ingold, vous avez une sacrée mémoire! Je ne sais pas si, tout ce que vous avez cité, je l'ai dit comme ça. Probablement. Mais ce dont je suis sûr, c'est qu'à ce moment-là déjà, j'ai voté oui à cette pisciculture et je vais continuer dans cette ligne-là, parce que ça me semble hautement important d'aller dans cette direction aujourd'hui.

On a fait des erreurs dans ce canton par rapport à cette pisciculture. C'est un dossier qu'on ne devrait pas traiter aujourd'hui. On l'a traité quatre fois depuis 2011 jusqu'à aujourd'hui! Cela fait treize ans qu'on parle de pisciculture! Et à un moment donné, on parle toujours de la stabilité du droit. Les juristes vous diront qu'il faut une stabilité dans le droit. Moi, je me demande s'il ne faut pas aussi une stabilité politique par rapport à ce dossier. Et du moment qu'on a dit déjà plusieurs fois oui, il faut aller jusqu'au bout. Cela nous coûte, c'est vrai. Mais on a fait des erreurs et il faut les assumer. A mon avis, c'est hautement important d'aller de l'avant par rapport à ces erreurs qui ont été commises. Ce qu'on oublie de dire, si on décide aujourd'hui de ne pas aller plus loin: comment on va le détruire, ce bâtiment? Ce sera gratuit la destruction? On va revenir avec un décret à plusieurs centaines de milliers de francs pour détruire ce bâtiment? Moi, je ne pense pas. Je pense qu'aujourd'hui, c'est le moment d'avoir un soutien pour ce projet. On doit assumer les erreurs qu'ont été commises par rapport à ça, entre 2011 et 2016.

D'ailleurs, il n'y a, à mon avis, aucun conseiller d'Etat, personne qui était là, à ce moment-là, qui porte une quelconque responsabilité. Mais nous, collectivement, comme politiciens, je pense que c'est le moment de dire oui à ce projet, à ce projet broyard. Et puis, une fois pour toutes, d'aller de l'avant. Le pire qui pourrait arriver, c'est que ça ne fonctionne pas. Mais, dans les propos de M. Castella, j'ai cru comprendre que ça irait, même s'il a utilisé un peu le conditionnel! Peut-être, utilisera-t-il le présent quand il répondra, parce qu'il faut que ça marche.

Alors, Mesdames et Messieurs, votez oui!

Esseiva Catherine (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je n'ai pas de lien d'intérêts direct. J'ai participé à la commission ad hoc. Et je parle en mon nom et au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

La pisciculture cantonale d'Estavayer-le-Lac a été inaugurée en octobre 2016. Malheureusement, elle n'a fonctionné que sur une courte période avant d'être fermée en raison de défauts majeurs. Afin de comprendre les raisons de ces défauts, un premier rapport technique a été rédigé en 2017 ainsi qu'une enquête administrative en 2018. Petite parenthèse quant aux responsabilités et aux sanctions: les commissaires du Gouvernement pourront certainement nous les rappeler.

- > 2019: le Conseil d'Etat fribourgeois a décidé d'abandonner l'exploitation de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac et de créer une collaboration intercantonale, respectivement pour la pisciculture de Colombier.
- > 2021: les députés fribourgeois acceptent la motion qui demande la remise en état des installations de la pisciculture d'Estavayer.
- > 2022: un comité de pilotage est constitué, afin de relancer les études pour la réhabilitation.
- > 2023: l'étude et la quantification des coûts ont été adjugées à un spécialiste en aquaculture et des visites sur des piscicultures similaires ont été effectuées.

Aujourd'hui, les planifications ont été confirmées – je cite le rapport: "L'expert piscicole a validé les étapes de travail et a confirmé l'adéquation entre les mesures proposées et l'objectif complet de réhabilitation. Au niveau de l'alimentation en eau, la solution a été retenue à satisfaction du CoPil."

Quant au problème de rentabilité soulevé par la commission intercantonale, mes réflexions sont les suivantes: si la rentabilité a été calculée comme potentiellement mauvaise, ça ne signifie pas qu'on ne peut pas la faire évoluer. Pour faire évoluer la rentabilité, mettons en place des mesures pour augmenter le taux de pêche, c'est-à-dire assurer les captures de pêche! Malheureusement, le rapport ne mentionne aucune mesure dans ce sens.

Si la situation est complexe sur différents problèmes évoqués – cormorans, qualité de l'eau et moules notamment –, j'aimerais relever que la situation est similaire sur d'autres lacs et il serait opportun que la commission intercantonale et les services concernés échantonnent sur les pratiques dans les différents cantons. N'est-il pas simpliste de mentionner des problèmes difficilement surmontables, mais de ne proposer aucune mesure? Le problème des cormorans ne peut-il pas être réglé en limitant la population? Et pour la qualité de l'eau, de l'eau du lac, revenir à un juste équilibre, pour assurer les planctons, les poissons.

Aujourd'hui, les pêcheurs professionnels souhaitent cette pisciculture et demandent des mesures pour faire évoluer les captures de pêche. En outre, réhabiliter la pisciculture permet de soutenir les stocks de poissons, contribuant ainsi à la préservation de ces espèces.

Cette pisciculture a été demandée et souhaitée par les autorités régionales, par les politiques cantonales et par les pêcheurs professionnels. Une remise en question est un manque de considération des personnes directement impliquées. Et il ne s'agit pas de débats émotionnels. Les émotions ont déjà été largement consommées par les situations vécues. Aujourd'hui, l'équité n'est plus.

En conclusion, de notre bateau, nous avons lancé la bouée de sauvetage en 2021, en répondant à la volonté politique. Ne retirons pas cette bouée en cours d'utilisation! Finalisons ce qui a été mal exécuté et concluons avec ce projet de pisciculture! Arrêtons de tergiverser!

Vous l'avez entendu, la grande majorité de la commission soutient ce décret. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux est pour sa part parfaitement partagé, 50-50. Pour ma part, je vais soutenir les autorités locales et les pêcheurs professionnels.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Quel privilège d'être ici, aujourd'hui, et de défendre devant vous, pour la troisième fois en quatre ans, le dossier de la pisciculture d'Estavayer!

Je m'exprime à titre personnel et déclare mes liens d'intérêts: je suis citoyenne d'Estavayer, ancienne membre de la commission d'enquête parlementaire, membre du comité de pilotage pour la remise en fonction de la pisciculture et, enfin, membre de la dernière commission ad hoc. Avouez, chers collègues, qu'il y aurait de quoi en faire une indigestion – de poissons peut-être, sans en avoir dégusté aucun élevé à Estavayer depuis plus de huit ans! Comme le débat s'étire, s'enlise ou se répète, je tâcherai d'avoir l'élégance de ne pas être indigeste.

Le débat de ce matin voit s'affronter deux visions: celle de la logique économique et celle des valeurs.

A la logique économique – imparable, souveraine – qui nous dit: "Rasez le bâtiment, qu'on puisse enfin oublier ce fiasco!" Parce que c'est trop cher, parce que ce ne sont que des poissons, parce que ce ne sont que quelques pêcheurs ou quelques citoyens nostalgiques vivant en périphérie du centre cantonal fort, etc. Bref, aujourd'hui, la logique économique est non discutable et mes préopinants l'ont proclamé assez fort.

Mais nous ne sommes pas que des économistes dans cet hémicycle, chères et chers collègues. Loin de là. Nous sommes surtout ce pour quoi nous avons été élus: des politiciennes et des politiciens, par définition des hommes et des femmes soucieux du bien commun de toutes nos concitoyennes et concitoyens, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent. Comme membres de ce Parlement, il est certain que ce qui doit nous guider est la défense des valeurs qui nous sont chères, même si nous ne les partageons pas toujours.

C'est ici que je fais appel à vos valeurs, chères et chers collègues. A la seule et unique logique économique, je vous propose d'opposer: la force des convictions; le respect de la volonté populaire et celle du législatif du 3 novembre 2021; l'exemplarité d'un canton qui, malgré le fiasco avoué, accepte de réparer ses erreurs et d'aller jusqu'au bout du projet; le maintien d'un savoir-faire et la promotion du circuit court et, pour terminer, la réponse à la confiance que nos concitoyennes et concitoyens ont déposée en nous. La logique économique ne devrait pas du tout faire le poids face à ces valeurs. Ce sont elles qui font de nous les dignes et légitimes représentants de la volonté du peuple.

Pour toutes ces raisons, et parce que, malgré les treize ans de gestation, nous sommes aujourd'hui à bout touchant d'un projet magnifique, parce que le permis de construire est enfin prêt, je vous prie instamment, chères et chers collègues, non pas d'oublier votre rigueur économique légendaire, mais de l'écarter un instant, pour permettre ainsi l'éclosion de ce qui pourrait devenir un symbole de la résilience de notre canton. Alors, s'il vous plaît, dites oui.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). J'ai été vraiment frappé par l'affirmation de M. le Conseiller d'Etat, qui nous dit qu'on peut faire une ou deux piscicultures, il n'y aura pas plus d'oeufs à disposition.

Imaginons, au bord du lac, un restaurant qui sert des filets de perche. Ce restaurant a à disposition des filets de perche pour 50 personnes tous les soirs. Mais, chaque soir, il y a 70, 80, 90 personnes qui veulent manger des filets de perche. Un autre restaurateur a l'idée d'ouvrir un restaurant qui pourra servir des filets de perche, au bord du même lac. Alors, il va ouvrir son restaurant. Et puis, dans le premier, eh bien on ne servira plus que 25 filets de perche et dans le deuxième, 25 également. Finalement, tous les convives qui ont envie de filets de perche n'en auront pas plus. Tous ceux qui vivent de la friture des filets de perche n'en auront pas plus.

Alors, que faire? Détruire, comme on vient de nous le suggérer, le deuxième restaurant qui vient d'être construit? Moi, je suggérerai plutôt qu'on lui trouve une autre vocation, un autre plat du jour et pourquoi pas des cormorans au panier.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis l'épouse de l'ancien secrétaire de la Fédération des sociétés de pêche. Donc pour moi, le poisson, ça représente quelque chose. On en parle très souvent. Et grâce à ça, j'ai aussi des relations qui me permettent de prendre contact avec des experts sur ce sujet. Parce que, je dois reconnaître qu'on part vraiment dans l'émotionnel et qu'on n'est plus du tout dans la réalité.

Je reprends les mots de mon collègue et respecté député Hubert Dafflon, qui a dit, très justement, pas de poissons, pas de pêcheurs. Donc, si nous voulons des pêcheurs, il faut des poissons. Donc, il faut s'occuper, d'abord, des poissons et c'est grâce à cela qu'on aura des pêcheurs. Comme vous le savez, le nombre de pêcheurs est en réduction. Pourquoi? Parce que le nombre de poissons est en réduction.

Donc, attaquons-nous au problème de base: comment faire pour qu'il y ait de nouveau des poissons et pourquoi est-ce qu'il y a moins de poissons? Et c'est là que mes relations jouent un rôle. J'ai appelé hier un expert qui m'a dit: "C'est très simple pour les corégones, c'est-à-dire les palées et les bondelles, ce qu'il faut, c'est supprimer la moule quagga." La moule quagga, il faut le savoir, elle mange le plancton dont se nourrissent aussi les palées et les bondelles. Donc, vous pourrez faire ce que vous voulez, vous pourrez construire dix piscicultures, ça ne changera rien à la situation du poisson. Et moi, ce qui m'intéresse, c'est l'état des poissons dans nos lacs.

Donc, attaquons-nous d'abord à la raison pour laquelle il y a moins de poissons! Ne réhabilitons pas cette pisciculture, parce que ça ne changera rien du tout! Cela nous coûtera 3,5 millions de francs. Et quand ça coûte 3,5 millions de francs pour quelque chose qui ne sert à rien, j'aimerais quand même vous rappeler que nous allons vers des temps très très difficiles. J'ai entendu – ce sont des bruits de couloir – que notre Conseil d'Etat a énormément de peine à finir son budget. On parle de 230 millions de francs qui manquent – c'est un chiffre qui m'a été donné, ils pourront le confirmer ou pas. Mais tout le monde sait que ça va être très difficile. Les nuages s'amoncellent et cela va être très violent. Lorsque dans les prochains budgets, on devra choisir entre le strictement utile et l'indispensable, on se dira tous: pourquoi a-t-on dépensé 3,5 millions de francs pour une pisciculture qui n'était pas nécessaire? Et moi, je rappellerai aux personnes qui vont voter oui pour cette pisciculture, quand ils viendront avec un projet de dépenses supplémentaires, que si on avait ces 3,5 millions de francs, je soutiendrais leur projet, mais que dans cette situation, je ne pourrai pas le faire.

Donc, pour toutes ces raisons, je vous demande de refuser ce décret.

Savary Nadia (*PLR/PVL/FDP/GLP, BR*). Je déclare, tout d'abord, mes liens d'intérêts: membre de la commission parlementaire, déjà en 2011 – M. Ingold, moi aussi, depuis que je suis au Grand Conseil, j'entends parler de pisciculture;

cela fait treize ans –, auteure de la résolution, membre de la commission d'enquête parlementaire, du comité de pilotage et de la commission parlementaire. Et ici, je parle en mon nom personnel.

En premier lieu, je tiens à reconnaître le travail de la Commission des finances et de gestion. Elle a fait son travail, Mesdames et Messieurs, travail que je respecte. Et l'on déduit, on l'a tous compris, à une grande majorité, que ce décret est une aberration financière. Vu sous cet angle, ce n'est peut-être pas faux.

Mais, pour ma part, cela serait réducteur d'en rester là, car ce n'est pas un nouveau projet. Et dites-moi, quel projet qui dure treize ans ne coûterait pas plus cher? Et, M. Michellod, il ne coûte pas le triple: de 1,56 million de francs à 3,5 millions de francs; si je fais fois trois, je n'arrive pas tout à fait au même résultat. Ce projet, donc, existe depuis treize ans et c'est faire fi de son histoire, de son éthique, de ses combats. Tout membre faisant ou ayant fait partie d'un exécutif communal ou cantonal sait combien un dossier mal emmanché perdure – et souvent d'une manière malsaine.

Et finalement, c'est cela, aujourd'hui, qui est un petit peu inadmissible dans ce choix. Soit nous soutenons une aberration financière réductrice, soit nous soutenons une aberration morale, qui dure depuis trop longtemps, qui n'aurait pas eu lieu d'être, tel un marathon. Aberration morale, éthique, appelez-la comme vous le voulez, mais imaginez: pétition, manifestation, destruction de chalets, courriers de lecteur, résolution, CEP, motion populaire, oppositions, recours au Tribunal cantonal et plus encore. Sans parler d'un certain revirement du Conseil d'Etat, je m'explique: décembre 2019, le Conseil d'Etat décide l'abandon de la pisciculture. Je vous fais grâce des conséquences, que vous connaissez déjà, qui se terminent par le dépôt d'une résolution, de la création de la CEP et du dépôt d'une motion populaire. Toutes les trois sont acceptées par notre Parlement. Novembre 2021, le Conseil d'Etat confirme que la remise en état de la pisciculture ne se justifie pas. Mais il invite toutefois le Grand Conseil à accepter le volet relatif à la remise en fonction de la pisciculture. S'ensuit le Grand Conseil qui dit oui, à 87 voix, à la motion populaire. Le vote est sans appel et, enfin, un travail sérieux, avec les bonnes personnes aux bons endroits, débute et donnant – et là, je parle au présent, car je crois que M. le Conseiller d'Etat, en commission, a parlé au présent – des garanties de fonctionnement. Et en cela, je remercie les deux conseillers d'Etat ici présents et tous les services qui ont travaillé à ce message. Mais stupeur quand même, malgré tout, en juin 2024: le Conseil d'Etat, dans son message de décret, est clair, il partage l'avis de la commission intercantonale de ne pas remettre en fonction la pisciculture d'Estavayer. Bien entendu, c'est leur droit, je n'ai aucun souci avec cela.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, où est la déontologie de ce marathon? Où se trouve le côté... certains ont parlé d'émotionnel, peut-être, mais surtout humain et démocratique après ces treize ans? C'est en 2021 que le Conseil d'Etat devait continuer à nous inciter à dire non. C'est en 2021 que le Grand Conseil devait avoir le courage de dire non à la motion populaire. Et là, cher collègue François Ingold, vous dites que le Grand Conseil, à ce moment-là, a fait un vote électoraliste, ce qui sous-entendrait – au conditionnel – que le Conseil d'Etat, aussi en campagne à ce moment-là, aurait fait aussi un vote électoraliste. Je tombe des nues! Je tombe des nues, M. Ingold! Affirmer cela, c'est montrer aux citoyens lambda une bien piètre image de notre politique cantonale. C'est dire au peuple fribourgeois qu'en période électorale, le Conseil d'Etat, dans le respect de la collégialité, et le Grand Conseil, dans sa grande majorité, prennent des décisions contraires à leurs convictions, non fondées sur l'intérêt général et tant pis pour les conséquences. Affirmer cela, c'est perdre en crédibilité aux yeux de nos électrices et électeurs et je pense que nos institutions politiques... *[temps de parole écoulé]*

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Tout d'abord, mes liens d'intérêts: président de la commission d'enquête parlementaire sur la pisciculture d'Estavayer et membre du comité de pilotage de cette pisciculture. Malheureusement, je ne peux pas citer membre de la commission ad hoc. Je ne vous cache pas que ce n'est pas moi qui n'ai pas voulu y aller...

J'ai entendu, ce matin, beaucoup de choses. J'ai entendu des émotions qui défendent cette pisciculture pour le district de la Broye. J'ai entendu ceux qui disent non car économiquement, ce n'est pas tenable. Je précise que je vais abrégé un peu ce que j'avais prévu, parce que beaucoup de choses ont été dites. De mon côté, j'ai plutôt envie d'être factuel. Et, pour moi, la situation est assez simple. On a une motion populaire qui a été acceptée pour la reconstruction de cette pisciculture et on a, le 11 mai 2011, 97 députés de tous les partis qui acceptaient le décret pour la construction de cette pisciculture. Tous les partis sans exception, je le dis bien. Il y avait, dans le message présenté à l'époque, beaucoup d'arguments présentés par M. le Conseiller d'Etat Corminboeuf, que je ne vais pas vous relire. Mais, il y a quand même une partie que je vais relire, notamment pour le groupe VERT·E·S et alli·e·s, pour attirer votre attention là-dessus! Ce que le message disait à l'époque c'est que, d'un point de vue purement logistique, un seul garde-pêche n'arrivait plus à assurer le bon fonctionnement d'une telle installation et les déplacements des gardes vaudois et fribourgeois seraient très importants pour apporter quotidiennement à la pisciculture les œufs récoltés auprès des pêcheurs professionnels. D'un point de vue de durabilité, je pense que cette pisciculture a toute sa raison d'être.

Pour en revenir au propos, le Grand Conseil a donné une mission au Conseil d'Etat, que ce soit en 2011 ou par l'acceptation de la motion populaire: réaliser cette pisciculture. Et cette mission doit être confirmée, cette mission doit être réalisée.

J'ai une question qui me vient, parce que j'ai un classeur fédéral concernant la pisciculture. Et j'ai un truc que je gardais en tête souvent, je l'ai souvent répété lors du CoPil. Dans un communiqué de presse de décembre 2019, le Conseil d'Etat disait, par rapport aux manquements et négligences: "Les entreprises impliquées dans la construction de la pisciculture sont disposées à assumer, sans reconnaître d'obligation légale et sans recourir à la voie judiciaire, une part d'environ 200 000 francs sur les 915 000 francs évoqués plus haut." Bref, est-ce que ces 200 000 francs ont été encaissés? Est-ce que c'est quelque chose qui va arriver? Parce c'est quand même à préciser, que la pisciculture soit remise en service ou non. J'aimerais bien avoir une réponse.

Pour terminer, j'ai pris note de l'interpellation de M. Ingold, quand il parle du coût de 1,4 ou 1,5 million de francs que j'ai évoqué en tant que rapporteur de la CEP. M. Ingold, les coûts, avec les informations que nous avons à ce moment-là, pour garder les murs tels qu'ils étaient et continuer dans la même optique, on va dire, architecturale, les coûts, ce sont ceux qu'on avait qui nous ont été communiqués. Il faut savoir – mais alors moi, je ne suis pas poète, je ne suis pas un intellectuel, je ne suis pas philosophe, je suis assez proche du terrain, je dois dire, je ne vais pas avoir la même verve que vous –, il faut savoir, si vous avez regardé le dossier, que le projet a été modifié, notamment pour éviter les aberrations qui veulent qu'on ait les alevins produits dans une pièce, qu'on les mette dans une bassine et puis qu'on doive les transporter jusqu'au bateau. Ou des cuves qui étaient mal placées. Et cela a été modifié. Et c'est dans ce sens-là, je pense, que le coût a certainement évolué. Mais, les montants que nous avons en tête à la CEP, ceux qui ont été communiqués, sont justes.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Beaucoup de choses ont été dites. Je ne vais pas revenir sur le fond. Vous devez décider en votre bonne âme et bonne conscience. Je vais apporter quelques réponses, quelques corrections par rapport à certaines affirmations.

Oui, nous sommes dans une zone spéciale. J'avais d'ailleurs la possibilité d'étendre l'occupation du site au garde-faune vaudois, ce qui n'est plus possible parce qu'entre-temps, ils ont trouvé une autre solution. Effectivement, ce dossier dure depuis trop longtemps. Néanmoins, je rappelle que l'ancienne pisciculture, qui était aussi en zone spéciale, trouvera une nouvelle affectation, c'est certain. Donc, il y a des possibilités.

Par rapport au marathon, on peut calculer de différentes manières si on veut mesurer dans les émotions. En tout cas, sur le plan financier, on se retrouve, aujourd'hui, avant le 17^e kilomètre. Donc, on est loin de la moitié du parcours. Il faudra encore aller sur les genoux assez loin. Par rapport à Morat-Fribourg, on se trouve à deux kilomètres avant Courtepin, d'après mes calculs. J'ai entendu Courgevaux avant. Mais, vous voyez, on est avant la moitié.

Il a été dit qu'il y aurait plus de nourriture. Ceci est faux. On l'a dit. On l'a répété. Il n'y aura pas plus de nourriture, si on n'a pas plus d'œufs.

On a parlé de centre de compétences, qui pourrait être une nouvelle affectation de la pisciculture. Je rappelle aussi qu'elle est déjà utilisée partiellement, puisque nous avons besoin d'un bateau, quoi qu'il arrive, pour notamment faire la surveillance sur le lac, et notamment des garde-faune qui y résident, et nous avons aussi les bureaux des surveillants qui y ont été déplacés provisoirement. Donc, il y a déjà une partie qui est utilisée. On pourrait faire ce centre de compétences, mais je rappelle juste qu'il faut rester sérieux. Nous avons six pêcheurs professionnels, dont un retraité. Sur le canton de Vaud, ils sont 130. En général, les centres de compétences nationaux se développent là où il y a des grandes installations. Nous avons la chance d'avoir le centre de compétences de lait cru parce que nous sommes effectivement un canton particulièrement concerné.

M. Chardonnens, vous avez dit, à juste titre, que le Conseil d'Etat avait porté ce projet. C'est vrai aussi qu'il n'y a plus de conseiller d'Etat qui était en charge à l'époque. J'ai aussi entendu M. Mesot qui a pris quelques propos du rapport du 11 mai 2011. Je rappelle que, dans ce rapport, il y avait des affirmations qu'on sait aujourd'hui fausses. Je rappelle aussi que j'étais là, il y a quelques semaines, avec mon collègue, et qu'on nous a dit, notamment sur la Bibliothèque cantonale et universitaire, plus jamais les mêmes erreurs. Donc, on essaie d'apprendre de nos erreurs et puis dire qu'on doit faire des erreurs sans remise en question, c'est quelque chose que je ne peux pas intégrer.

La commission intercantonale, elle intègre les discussions, c'est vrai. Elle a donné un préavis et vous pouvez comprendre que les deux cantons voisins, qui doivent payer plus pour la même production, aient quelques réticences. Cela me paraît assez logique. Mais il n'y a pas que les aspects économiques, cela a été dit également.

Sur les risques de ne disposer que d'une pisciculture, je dois dire qu'à Colombier, on a une pisciculture qui sera probablement plus sûre qu'à Estavayer, puisqu'on a doublé les installations à risque. Il existera toujours le risque qu'une fois, effectivement, il y ait une perte. Mais l'alevinage s'effectue sur des années et ce n'est pas la perte d'une année qui devrait remettre complètement en cause les bénéfices de l'alevinage, qui sont réels, dans le lac. Donc, voilà. Et puis, le risque, on le double aussi. Alors, perdre une fois plus, perdre deux fois un peu moins, si on fait une vraie analyse des risques, ceux-ci sont plus ou moins similaires.

M. Thévoz, vous avez dit que les pêcheurs professionnels ne sont pas entendus. Ils sont intégrés dans le comité de projet, le CoPro, avec un pêcheur professionnel qui a notamment des hautes fonctions au niveau de la pêche romande.

M. Dafflon, ça marche au conditionnel... Je n'ai malheureusement, sur ce dossier, pas connu les désirs ardents de certains, mais j'ai plutôt vécu quelques cauchemars. Le dernier, c'est quand l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) nous a annoncé qu'on avait le risque de noyer les poissons... On a eu systématiquement, malheureusement, sur ce dossier – je ne sais pas pourquoi, mais effectivement –, on a eu systématiquement, quand on a cru avoir tout résolu, un problème de plus. Donc je suis relativement confiant, parce que je crois qu'on a vu tous les problèmes. Mais l'expérience sur ce dossier me montre qu'on n'est jamais à l'abri d'une surprise. Donc, oui, on a fait le maximum pour qu'elle fonctionne dès son entrée en fonction.

Par rapport à la moule quagga, aux cormorans, différentes choses ont été dites. Effectivement, ils ont une influence sur la population et ce n'est pas la pisciculture qui aura un effet là-dessus.

Vous avez dit aussi que des sanctions avaient été prévues dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire. Eh bien justement pas! Il n'y a aucune sanction qui a été prévue. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a dû renoncer à ces fameux 200 000 francs, M. Mesot, vous le savez bien. La CEP est arrivée à la conclusion qu'il n'y avait pas de fautes techniques. Les fautes étaient uniquement politiques, portées par nos prédécesseurs. Le Conseil d'Etat n'était pas arrivé à la même conclusion. Notamment, il a toujours regretté qu'on n'ait pas pris en compte le fait qu'il n'y a jamais eu de vraie analyse des besoins faite dès le départ de ce projet.

Je donne la parole à mon collègue pour compléter.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Il ne reste plus grand-chose d'ouvert.

La question des coûts a été évoquée par plusieurs députés, le député Chardonnens, le député Dafflon et d'autres. Je pars du fait que la remarque du député Chardonnens s'appliquait plutôt à la phase initiale du projet qu'à la phase finale. Aujourd'hui, les estimations et travaux qui ont été faits par le comité de pilotage sont calqués sur des bases sérieuses, solides. On peut partir du fait qu'avec les réserves nécessaires, les choses tiennent la route.

L'augmentation depuis les chiffres initiaux est due partiellement au renchérissement, partiellement aussi au fait qu'on se trouve dans un domaine où, pour certains articles très particuliers, vous n'avez qu'une ou deux entreprises qui font des offres. La concurrence joue évidemment moins dans ce genre de domaine que dans un domaine où vous avez dix, quinze ou vingt entreprises qui font des offres. Cela fait partie des choses. Il y a un certain nombre d'évolutions des fonctions demandées à la pisciculture. Il y a eu des choix sur les fonctionnalités de la pisciculture qui ont induit des frais complémentaires. Mais c'était la volonté en termes d'orientation, de besoins aussi, et de types d'espèces sur lesquelles on peut travailler qui ont eu des conséquences sur le coût final. Il n'y a pas beaucoup plus à dire. Je pars aujourd'hui du fait qu'on a un coût qui a été optimisé, qui contient les réserves nécessaires pour les surprises qu'on a toujours, en espérant en avoir le moins possible.

Quelques remarques encore...

Frau Grossrätin Hayoz und andere stellten die Frage der Weiterentwicklung des Gebäudes. Der Kollege hat bereits erwähnt, dass es Funktionalitäten, die so oder so notwendig sind im Verhältnis der ordentlichen Arbeiten des zuständigen Amtes, welches irgendwo sowieso ein Boot haben muss, ob jetzt Fischzucht oder nicht. Es blieben sicherlich zusätzliche Räume frei. Sie haben im Moment keinen Plan B, das müsste dann im Falle einer Ablehnung genauer angeschaut werden. Es gibt eine Zone, es gibt Fragen der Nutzung. Ich kann das nur sehr allgemein beantworten. Wenn der Staat Gebäude hat, die er aus irgendeinem Grund nicht mehr verwendet, verkauft er sie üblicherweise, meistens prioritär an die Gemeinden, die interessiert sind, wenn sie das wollen. Das kommt selten vor. Wir haben im Moment kleine Polizeiposten, wo es keine Polizisten mehr drinnen hat. Die ergeben für den Staat keine Funktionalität. Es gibt Gemeinden, die solche Gebäude wollen, andere, die sie nicht wollen, das gehört auch zum Amt.

Dernier élément de réponse, ou deux choses encore.

Le député Dafflon a parlé de stabilité du droit. Je me souviendrai volontiers de ses très sages propos sur la stabilité du droit dans d'autres domaines.

Et puis, le député Rey a évoqué les cormorans au panier... J'ai, il y a quelque temps, demandé à une collaboratrice de vérifier si ça se mangeait. On trouve sur internet des recettes bretonnes ancestrales en temps de grande famine et des recettes chinoises. Je pars du fait que la gastronomie fribourgeoise a mieux à offrir que ça.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). La réponse de M. le Conseiller d'Etat Castella concernant ma question sur les 200 000 francs ne me satisfait pas du tout. Je vous invite, M. le Conseiller d'Etat, à relire votre communiqué de presse, qui est assez affirmatif, du 17 décembre 2019 et à me confirmer ou pas les propos tenus ici, parce que votre réponse ici ne me satisfait pas du tout.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Cet élément a été traité par le Service des bâtiments à l'époque. Et, effectivement, on avait voulu faire ces démarches. Après, les conclusions de la CEP étaient relativement claires. Et, vu les conclusions de la CEP, on n'a pas pu donner suite à ceci. Donc, on a fait nôtres les conclusions de la CEP – on n'a pas le droit de faire autrement d'ailleurs –, on a respecté les conclusions de la CEP, ce qui nous a amené à cette conclusion qui se veut on ne peut plus logique. Je peux bien volontiers en discuter en bilatéral avec vous, mais c'est surtout avec les spécialistes juristes chez nous qu'il faudra en discuter.

Ceci dit, comme cela a été dit, nous ferons le maximum de notre côté pour respecter la volonté qui sera prise dans ces prochaines minutes par le Grand Conseil.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

Genoud François (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Cet article traite du coût global des travaux ainsi que de la remise en fonction, de la création d'un pavillon et de l'adduction d'eau.

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Art. 5

> Adopté.

Art. 6

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 50 voix contre 38. Il y a 7 abstentions.

Ont voté en faveur du décret:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die

Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétréy Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 50.*

Ont voté contre:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menoud-Baldì Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 38.*

Se sont abstenus:

Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 7.*

Motion 2023-GC-251

Création d'une commission permanente de la mobilité et du réseau routier

Auteur-s:	Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR) Genoud François (Le Centre/Die Mitte, VE)
Dépôt:	18.10.2023 (BGC octobre 2023, p. 4080)
Développement:	18.10.2023 (BGC octobre 2023, p. 4080)
Réponse du Conseil d'Etat:	14.06.2024 (BGC juin 2024, p. 2796)

Prise en considération

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Je m'exprime en tant que motionnaire, mais aussi en tant que professionnel de la route.

48 000 heures de perdues, une augmentation de 24% du temps passé dans les bouchons sur les routes nationales: c'est le constat qui vient d'être fait. Tout cela a un coût très important pour l'économie de notre pays. La cause est relativement simple: la démographie explose, mais les infrastructures routières restent les mêmes. Le constat est le même à l'échelle cantonale. La démographie explose encore plus vite que partout en Suisse. Notre activité économique est mise à mal, qu'on le veuille ou non.

Les dernières adaptations faites sur le réseau cantonal sont déjà saturées, comme c'est le cas à Bulle. D'ailleurs, de mon point de vue, du point de vue d'un professionnel, ce bout de route n'est pas une réussite. On n'installe pas des ronds-points sur des voies rapides. Si on avait installé de simples sorties et entrées, il n'y aurait pas les bouchons qui sont reportés jusque sur l'autoroute, créant ainsi de graves dangers quotidiennement. Il n'y aurait pas de ralentissements dus aux décélérations et accélérations, générant une usure de pneus et une pollution inutile. La situation à Bulle est déjà compliquée, mais la démographie dans cette région augmente encore, sans compter que la venue de Rolex à proximité de ce secteur ne va rien arranger. On entend des bruits qu'il y aura une deuxième sortie d'autoroute à Bulle, mais qu'en est-il?

S'agissant des projets en cours, parlons de la route Marly-Matran, qui est espérée depuis 2006 et qui semble être encore à l'état d'études ou plutôt d'études complémentaires à la suite de la mise à l'enquête. Bientôt vingt ans que les usagers du plateau du Mouret, de Marly et d'une partie de la Singine attendent de pouvoir arriver directement sur l'autoroute à Matran ou de descendre dans la magnifique Broye et dans la non moins belle Glâne sans passer dans le Grand Fribourg. Vingt ans aussi que les bordiers de Marly, de l'ouest du Grand Fribourg et de Villars-sur-Glâne, attendent pour être soulagés de tout ce trafic.

S'agissant des routes de contournement qui sont projetées, elles ont été voulues par le Grand Conseil en 2016, il y a donc déjà huit ans. Mais on s'aperçoit que dans certaines régions, ça devient urgent d'avancer. Cependant, il faudrait aussi étudier les conséquences reportées, avant et après, à prévoir d'autres aménagements. A mon humble avis, et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le contournement de Prez-vers-Noréaz aurait dû être pensé jusqu'à la jonction d'autoroute de Matran par exemple. Toute la Broye emprunte cette route, tous les matins et soirs. Le pont du Tiguellet à Givisiez est une belle réalisation, mais qu'en est-il pour l'avant et l'après, afin d'améliorer la situation pour Belfaux et Givisiez?

Une commission des routes permanente pourrait ainsi soutenir le Conseil d'Etat dans ces réflexions. L'idée était aussi de faire avancer les projets ou de comprendre pourquoi c'est si long, afin de pouvoir expliquer à ceux qui nous interpellent quotidiennement. Il n'est absolument pas question de se substituer à l'Etat, mais bien d'avoir des réflexions communes avant que les dépenses trop importantes ne soient engagées. Je vois les députés que nous sommes comme des représentants de la population, des contribuables, donc des usagers et des bordiers.

Le Bureau du Grand Conseil ne veut pas de notre proposition, certes. Mais elle existe déjà, cette commission des routes. Malheureusement, elle ne siège pas, elle ne sert qu'à reporter au Grand Conseil les projets déjà ficelés. Nous avons reporté trois décrets en tout et pour tout – deux corrections de cours d'eau et la variante routière de Villaz-St-Pierre. En fait, c'est juste une commission ad hoc qui est spécialisée pour les routes et les cours d'eau. Les séances s'annulent mois après mois, d'où un sentiment de frustration au vu des problèmes qui s'annoncent sur nos routes. Autant nommer des commissions au coup par coup, puisque même le nouveau décret de Marly-Matran ne nous a pas été confié.

Alors, parlons encore des projets à venir! La possible couverture de l'autoroute aura des conséquences directes sur le réseau routier dans ce secteur, qui est déjà problématique. Pourquoi ne pas informer et dialoguer avec la commission des routes avant que le projet soit ficelé et qu'une modification ne soit plus possible, parce que des millions sont déjà engagés?

Le groupe de l'Union démocratique du centre était majoritairement séduit par cette commission des routes améliorée, je l'en remercie. Mais il semble que les autres groupes ne soutiennent pas cette motion.

Ce n'est pas se prendre pour des ingénieurs que de vouloir un regard avant que des millions ne soient engagés et que des corrections ne soient plus possibles.

Par conséquent, et malgré qu'un bon tiers des députés l'ait signée, nous retirons la motion avec d'énormes regrets.

- > Cet instrument est retiré par ses auteurs.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

Motion 2023-GC-294

Commission santé au Grand Conseil

Auteur-s:	Meyer Loetscher Anne (<i>Le Centre/Die Mitte, BR</i>) Zurich Simon (<i>PS/SP, FV</i>)
Dépôt:	24.11.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. 4106</i>)
Développement:	24.11.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. 4106</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	14.06.2024 (<i>BGC juin 2024, p. 2804</i>)

Prise en considération

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Avec mon collègue Simon Zurich, nous avons déposé cette motion pour aller plus vite dans les objets qui nous occupaient. L'équipe parlementaire était là, c'était la même à chaque fois, mais elle devait attendre d'être renommée pour la suite. Une perte de temps.

Les arguments déposés dans la motion restent les raisons de notre demande. La politique de la santé est un enjeu majeur pour le canton de Fribourg, elle pèse lourdement sur les comptes de l'Etat et surtout, elle touche en plein cœur les citoyens. La politique de la santé se développe trop lentement, à notre sens. Nous avons cherché alors, à notre niveau, des solutions pour faire avancer d'une manière plus soutenue des sujets qui sont importants et urgents. Nous avons régulièrement des instruments parlementaires qui traitent du domaine de la santé, mais aucune vue d'ensemble, alors que chaque décision a des répercussions sur un autre domaine.

Une commission parlementaire permettrait de réfléchir à une politique de santé globale. D'autres solutions sont aussi possibles, mais dépendantes alors du Conseil d'Etat au travers de ses commissions. Par exemple, je fais partie de la Commission cantonale de planification sanitaire, qui ne siège que deux à trois fois par législature et dont le mandat pourrait être élargi. Alors que sur d'autres dossiers, il existe des comités de pilotage avec l'intégration de députés, dans le domaine de la santé, il n'en est rien.

Nous avons entendu le Bureau du Grand Conseil et les groupes parlementaires. Le principe des commissions thématiques n'est pas désiré. Nous lançons alors aujourd'hui un appel à la Direction de la santé et des affaires sociales d'intégrer le Grand Conseil dans ses propres groupes de travail.

Avec ces commentaires, nous retirons notre motion.

- > Cet instrument est retiré par ses auteurs.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Election judiciaire 2024-GC-147

Assesseur-e (comptabilité/gestion de biens) auprès de la Justice de paix du Lac - Poste 2

Rapport/message:	06.06.2024 (<i>BGC juin 2024, p. 2669</i>)
Préavis de la commission:	12.06.2024 (<i>BGC juin 2024, p. 2703</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 93; rentrés: 92; blancs: 3; nuls: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Dominic Piana*, par 89 voix.

Election judiciaire 2024-GC-150
Assesseur-e (gestion comptable) auprès de la Justice de paix de la Sarine - Poste 3

Rapport/message: **06.06.2024** (BGC juin 2024, p. 2669)
Préavis de la commission: **12.06.2024** (BGC juin 2024, p. 2703)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 96; rentrés: 93; blancs: 2; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Lucien Tétard*, par 71 voix.

A obtenu des voix M. Pierre-Alain Perritaz (20).

Election judiciaire 2024-GC-152
Assesseur-e (paramédical/psychosocial) auprès de la Justice de paix de la Sarine - Poste 2

Rapport/message: **06.06.2024** (BGC juin 2024, p. 2669)
Préavis de la commission: **12.06.2024** (BGC juin 2024, p. 2703)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 96; blancs: 2; nuls: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Anne Zürcher*, par 75 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} et M. Martine Fasel-Rolle (16), Maria Rueda (1) et Evan Charrière (2).

Election judiciaire 2024-GC-154
Assesseur-e (social/addictologie) auprès de la Justice de paix de la Sarine - Poste 2

Rapport/message: **06.06.2024** (BGC juin 2024, p. 2669)
Préavis de la commission: **12.06.2024** (BGC juin 2024, p. 2703)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 95; rentrés: 95; blancs: 4; nuls: 2; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Alain Maeder*, par 60 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} Laetitia Kolly (13), Martine Fasel-Rolle (13), Sandra Ruffieux (2) et Maria Rueda (1).

Election judiciaire 2024-GC-155**Assesseur-e (locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac**

Rapport/message: **06.06.2024** (*BGC juin 2024, p. 2669*)

Préavis de la commission: **12.06.2024** (*BGC juin 2024, p. 2703*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 96; blancs: 8; nuls: 2; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Fidan Qerkini*, par 86 voix.

> La séance est levée à 12 h 05.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*